



CROZON – Assainissement

2018

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE



PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE.



Table des matières

EDITORIAL:	4
L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	5
LES CHIFFRES CLÉS	6
COMPARATIF DES CHIFFRES CLÉS	7
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNÉE	8
LES PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS DANS L'ANNÉE	8
LE CONTRAT	9
LA VIE DE VOTRE CONTRAT	10
Les avenants du contrat	10
Les conventions du contrat	10
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	11
PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION SAUR	12
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU	13
LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT	15
LE PATRIMOINE DE SERVICE	17
VOTRE PATRIMOINE	18
LE RÉSEAU	18
Répartition par matériau	18
Répartition par diamètre	18
LE SERVICE AUX USAGERS	19
VOS BRANCHEMENTS	20
LES VOLUMES ASSUJETTIS À L'ASSAINISSEMENT	20
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RÉCLAMATIONS	20
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNÉE	22
LE TRAITEMENT	23
EVOLUTION GÉNÉRALE	23
LES VOLUMES (EN M3)	23
Les consommations électriques	24
Les boues et les sous-produits	24
Production de boues (en tMS)	24
Evacuation des boues (en tMS)	24
Les sous-produits : Refus Grille (en kg)	24
Les apports extérieurs (en kg)	24
LA QUALITÉ DU TRAITEMENT	25
SYNTHÈSE DE LA CONFORMITÉ DES STEP	26
Nombre de bilans journaliers réalisés	26
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	27
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007	28
Qualité des rejets	28
Performance de réseau	29
Service à l'utilisateur	30
LES INTERVENTIONS RÉALISÉES	31
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	32
Les opérations d'hydrocurage du réseau	32



Les passages caméra	32
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	32
LES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION	33
LE CARE	37
LE CARE	38
MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL DU CARE	39
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques	39
ANNEXES.....	43
TÉLÉGESTION DES INSTALLATIONS - ARRÊT DU RTC ET DU GSMDATA	44
LE PATRIMOINE DE SERVICE	48
LES INSTALLATIONS	49
LE RÉSEAU.....	50
CONSOMMATION D'ÉNERGIE	51
LE SERVICE AUX USAGERS	52
LA GESTION CLIENTÈLE	53
LA FACTURE 120 M3	54
NOTE DE CALCUL DE RÉVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M	58
LA QUALITÉ DU TRAITEMENT	60
A. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP LOSTMARCH MEMBRANAIRES	61
A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	61
A.2. ETUDES GÉNÉRALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTÈME DE COLLECTE	61
B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	62
B.1. LES RACCORDEMENTS.....	62
B.1.1. Les raccordements domestiques	62
B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements.....	62
B.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	62
B.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE	62
B.3.1. Les contrôles de raccordements	62
B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	62
B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE	63
B.4.1. Les postes de relèvement	63
B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	63
B.4.3. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année	65
B.5. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte.....	66
B.6. Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte.....	67
B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE.....	68
C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP LOSTMARCH MEMBRANAIRES	69
C.1. BILAN SUR LES VOLUMES	69
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	69
C.1.2. Volume sortant du système de traitement.....	69
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant.....	70
C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE	71
C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	71
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement.....	73
C.2.3. La pollution déversée en tête de station	74
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement	75
C.2.5. Le calcul des rendements	77





C.2.6. Le suivi bactériologique	78
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTÉRIEURS	79
C.3.1. Les boues	79
C.3.2. Les autres sous-produits	80
C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU.....	80
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS	80
C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	80
C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année.....	80
C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE.....	81
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	81
C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	81
C.6. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ	81
Paramètres physicochimiques	81
C.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	83
C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT	83
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	86
DÉTAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT	87
LES INTERVENTIONS RÉALISÉES	89
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION.....	90
Les opérations d'hydro-curage du réseau	90
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	93
Les interventions de maintenance 2ème niveau	93
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques	95
Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage	95
LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT.....	96
ANNEXES COMPLÉMENTAIRES	102
ASSURANCES	102
Attestation Dommages aux Biens	102
Responsabilité civile.....	103
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (batiment).....	104
Attestation Tous risques chantiers	108
LE GLOSSAIRE	109
LES NOUVEAUX TEXTES RÉGLEMENTAIRES	112



EDITORIAL:



Dans un souci constant d'améliorer notre service et d'apporter à nos clients une information claire et concise, nous nous sommes attachés à vous proposer un Rapport Annuel du Déléataire didactique et pédagogique d'une lecture agréable et efficace.

Tous les ans, nous vous remettons ce rapport qui reprend réglementairement tous les éléments techniques et financiers du service public de l'eau potable. De nombreux éléments sur la qualité du service assuré par nos soins pour le compte de votre collectivité sont présentés dans ce rapport.

Afin d'en faciliter la lecture, ce Rapport Annuel du Déléataire est composé de 2 parties :

- Une partie synthétique reprenant les informations principales du contrat sur l'année écoulée, organisée pour une appropriation et une compréhension rapide du contenu représentant les événements marquants de l'année, les travaux réalisés, les chiffres clés et les indicateurs de performance du service...
- Une partie annexe avec l'ensemble des données techniques détaillées, pour une information précise et complète : votre patrimoine, les interventions réalisées réparties par communes, le détail des calculs des indicateurs...

Cette version présente, en toute transparence, l'ensemble des actions de l'année qui façonnent au quotidien la mission de SAUR au service de la collectivité et de tous ses usagers.

Parce que chaque territoire est unique, nous serons à votre écoute sur d'éventuelles améliorations que l'on pourra apporter à ce rapport.

En répondant ainsi à vos attentes, nos engagements et nos actions seront plus facilement mesurables et évalués dans le temps, afin que chacun puisse juger de notre sincérité et de nos performances en termes de qualité de service sur votre territoire. Bonne lecture !

Emmanuel DURAND

Le Directeur Régional CENTRE OUEST BRETAGNE





1.

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

*Les temps forts et les chiffres
clés de l'année d'exercice*

LES CHIFFRES CLÉS

355 015 m³ assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur

3 907 branchements raccordés

Prix de l'assainissement **2,96** € TTC / m³

Au 1er janvier 2019 pour une facture de 120 m³



77,351 kmL de réseau

2 196 ml hydrocurés avec le camion

15 interventions de débouchage

27 Poste(s) de relèvement

1 station(s) d'épuration

17 700 eq/hab.

582 848 m³ épurés

Boues évacuées : **103,142 tMS**



COMPARATIF DES CHIFFRES CLÉS

	2017	2018	Evolution N/N-1
Volumes assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur (m ³)	331 386	355 015	7,13%
Volumes épurés (m ³)	449 661	582 848	29,62%
Nombre de branchement raccordés	2 980	3 127	4.9%
Linéaire de réseau total (kmL)	76,23	77,351	1,47%
Linéaire hydrocurés avec le camion (mL)	1 084	2 196	-
Nombre d'interventions de débouchage	13	15	-
Quantité de boues évacuées	113,298 tMS	103,142 tMS	-8,96%
Prix de l'eau	3	2,96	-1,4%



LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNÉE

- 🕒 Les conditions climatiques de l'année 2018 ont été compliquées en début et fin d'année avec des intrusions d'eaux parasites dans les réseaux par rapport à 2017.

En janvier, on peut constater des débordements sur le PR de TOUL AN TREZ suite à des fortes pluies cumulées et le débordement de PR de Trélanec suite à une coupure du réseau ERDF.

Le 02 Juillet, suite à une pluviométrie de 29mm 2 débordements de quelques minutes sont à signaler sur le PR de Ménéz Gorre et PR CES

En Décembre, on peut également faire le même constat quand Janvier.

On constate également une meilleure gestion des arrivées depuis la mise en service du bassin tampon de la STEP

- 🕒 L'engagement d'une discussion avec la base militaire de l'Île Longue suite à une demande d'extension de leur part, provoquant une augmentation des volumes rejetés. L'étude sur les eaux parasites est actuellement toujours en cours. Des travaux sont prévus sur 2019 et 2020 pour améliorer l'intrusion d'eau de mer et d'eaux parasites.
- 🕒 La confirmation de la bonne qualité des eaux épurées de la station d'épuration membranaire malgré des dépassements en bactériologie.
- 🕒 Plusieurs opérations de renouvellements d'armoires électriques et pompes ont été réalisés sur les postes de refoulement de CROZON.

LES PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS DANS L'ANNÉE

- 🕒 **Sur la STEP de Lostmarc'h :**

La transformation du bassin à marée en bassin tampon a été réalisée ainsi que la mise en place d'un tamiseur en tête de réacteurs membranaires et un nouveau rack membranaire dans chaque réacteur.

La mise en service du bassin tampon a eu lieu mi-août 2018 et des nouveaux racks en novembre 2018.

Nous constatons depuis une nette amélioration sur la gestion des effluents arrivant à la station pendant les épisodes pluvieux et en nappe haute.

- 🕒 **Sur les réseaux :**

Remplacement du refoulement sur 240mm du Poste de Ménéz Gorre sur la partie basse

Remplacement du réseau gravitaire en 250mm Boulevard de la France libre en partie haute sur 245mm

Démarrage en décembre de l'extension rue des déportés



2.

LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation



LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'assainissement du contrat CROZON est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 janvier 2010, arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

Les avenants du contrat

	Date	Description
Avenant n°1	12/05/2015	Intégration du réseau de collecte des eaux usées du quartier de Tal Ar Groas et de la bache de sécurité de Toul AN Trez, des évolutions en matière de traitement des boues, des réactifs et de l'énergie consommée Modification des pratiques de contrôle de raccordement des usagers
Avenant n°2	03/07/2018	Travaux confiés au fermier par des nécessités de continuité de service et de protection de l'environnement Prolongation du contrat pour ne pas générer d'augmentation de prix excessive

Les conventions du contrat

Les conventions de traitement des matières de vidange

Objet	Date de signature	Date d'échéance	Commentaire
Convention pour la réception de matières de vidange et graisses : société HdeO	08/06/2011	1 an renouvelable	
Convention pour la réception de matières de vidange et graisses : société Sani Ouest	26/05/2011	1 an renouvelable	
Convention pour la réception de matières de vidange et graisses : société SARP OUEST Saniroise	06/01/2015	1 an renouvelable	
Convention pour la réception et le traitement des matières de vidange du Festival du Bout du Monde de CROZON	Signature annuelle	1 an	

Les conventions de traitement des boues

Objet	Date de signature	Durée	Commentaire
Convention pour l'utilisation de la fosse de Mme Rospars pour augmenter les capacités de stockage des boues d'épuration de la station communale actuelle	01/01/2017	2 ans	

Les autres conventions

Objet	Date de signature	Durée	Commentaire
Convention pour la communication de la liste des consommations d'eaux facturées aux abonnés par la Communauté des Communes de la Presqu'île de CROZON	10/10/06	6 ans A compter du 01/01/06	

LA PROXIMITÉ

Écouter et agir
en conséquence

LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible
et faire primer le collectif

LA TRANSPARENCE

Partager l'information
et travailler en confiance

LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif
et toujours à l'écoute du client

LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer
ses décisions

LE PRAGMATISME

Apporter des solutions
simples et efficaces



LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES

3.



SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDES ÉQUIPES

PRÉSENTATION DE
L'ENTREPRISE

*Saur, une organisation et
une méthode éprouvée*

À MARNE-LA-VALLÉE

Sébastien, Chargé gestion des réseaux | Annick, Expert CPO | Laurent, Directeur de production | Antoine, Dessinateur projeteur | Sandra, Chargée clientèle | Mickaël, Electromécanicien | Richard, Directeur régional | Anne-Sophie,



PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION SAUR

La société SAUR, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **6 Directions Opérationnelles (DIROP)**, **8 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO)** et **20 Directions Régionales (DR)** (dont 2 dans les DOM) composées de **60 AGENCES** qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **Direction Régionale**, la **Direction Opérationnelle** et le **Centre de Pilotage Opérationnel**, regroupent l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée.
- Une organisation et des outils innovants.
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24.

NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISÉ DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS RÉEL DE L'EXPLOITATION



Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences à votre service des collectivités en intégrant vos enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau sur votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'informations des différents capteurs.

Le CPO permet de mettre à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.





PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

Les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 entrent en vigueur progressivement. SAUR prépare déjà la prochaine échéance : la mise en place du diagnostic permanent des systèmes $\geq 10\,000$ eqH avant le 31/12/2020.



SAUR dispose d'outils de fond (SIG, GMAO et supervision) afin de vous garantir un diagnostic permanent complet accompagné d'indicateurs pertinents de performance, et de vous assurer un programme d'exploitation optimal, travaillant dans une boucle d'amélioration continue.

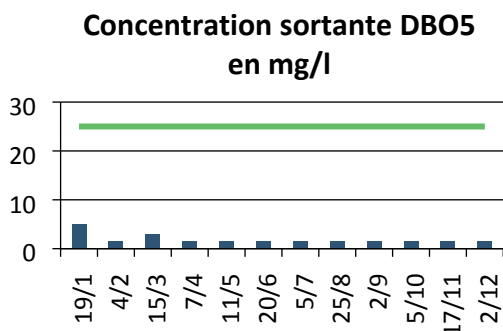
Nous continuons à vous accompagner dans vos enjeux d'aujourd'hui : protection du milieu naturel, surveillance des installations, sécurisation du fonctionnement et pérennisation du patrimoine, ainsi que de vous conseiller sur les enjeux de demain, notamment la transition énergétique.

Grâce à notre organisation et nos nouveaux outils, **SAUR améliore durablement sa performance opérationnelle pour préserver votre milieu naturel.**

ASSURER LA CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

L'autosurveillance mise en place sur nos systèmes d'assainissement (collecte et traitement) permet un suivi régulier des performances des installations, en détectant toute dérive.

L'évaluation de la conformité réglementaire est faite au fil de l'eau, avec un reporting adapté.



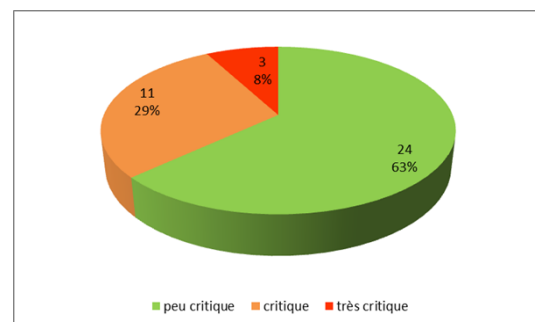
PROTÉGER LE MILIEU NATUREL

GALATE, outil SAUR par excellence, permet l'analyse multicritères de sensibilité des postes de pompage.

Couplé avec notre stratégie d'exploitation et nos outils de gestion des points de rejets, **GALATE II** vous permet en plus de minimiser le risque et l'impact d'éventuels déversements vers le milieu naturel.

SÉCURISER LE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

L'arrêté du 21/07/2015 renforce les exigences de sécurisation des installations, notamment en imposant la réalisation d'analyses de risques de défaillance : SAUR vous accompagne en proposant des analyses de risques, assorties de plans d'actions permettant d'améliorer la fiabilité et la sécurité de vos installations.



Pour les réseaux, les propositions d'études de **GESTION DYNAMIQUE DES POSTES** permettent de limiter les risques de débordement et améliorer l'écoulement y compris par temps de pluie



PÉRENNISER VOTRE PATRIMOINE

L'INNOVATION « SEWERBATT » permet, à l'aide d'une petite sonde acoustique de réaliser un pré-diagnostic rapide de vos réseaux d'assainissement.



Couplé avec notre démarche complète de diagnostic permanent et notre outil REZO+ PATRIMOINE, SAUR vous propose une panoplie complète de solutions pour la gestion de votre patrimoine réseau.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

PRODUIRE DE L'ÉNERGIE VERTE : R&D

Les procédés de la R&D de SAUR :

La **méthanisation** permet de développer de l'énergie à partir de la digestion des boues de station d'épuration et de déchets organiques périurbains.



PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU



Le meilleur de la technologie et de l'innovation pour répondre aux grands enjeux de l'eau des collectivités et des industriels.



LE PARCOURS DE L'INNOVATION

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation.

Afin de relever les défis d'aujourd'hui et de demain - gestion de la ressource, suivi de la qualité de l'eau, maîtrise de la consommation, performance des réseaux... - nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur tous les territoires en expérimentant en permanence des innovations développées par notre R&D ou détectées via des partenariats avec des start-up, écoles, incubateurs ou labs.

UNE EXPÉRIMENTATION DES INNOVATIONS EN MODE AGILE

Ces "solutions au service de l'eau" implémentent en permanence les 8 centres de pilotage opérationnels de Saur qui s'enrichissent jour après jour de nouvelles fonctionnalités permettant une prise en compte toujours plus précise et réactive des besoins propres à chaque territoire.

1. Identification des projets d'innovation en lien avec les grands enjeux de l'eau
2. Expérimentation au travers d'études qualitatives et tests sur le terrain, connectés au CPO
3. Transformation des projets à valeur ajoutée et généralisation dans nos exploitations

150 projets
identifiés
d'innovations
au service
de l'eau

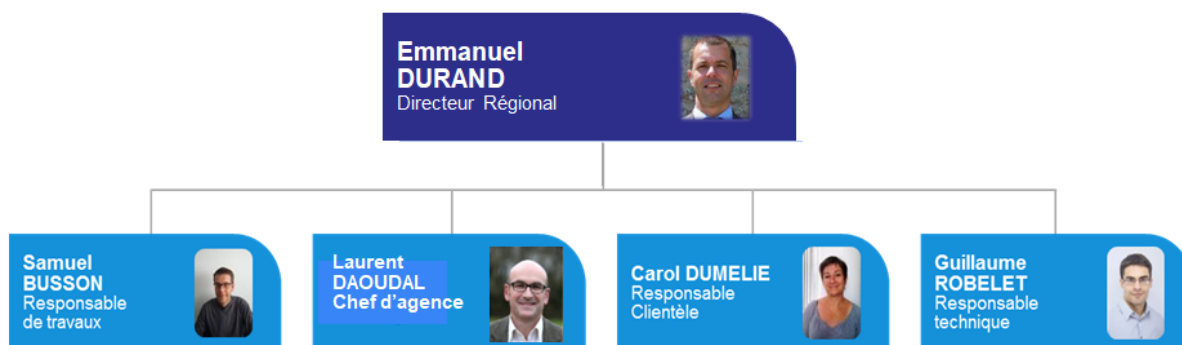
30 tests pilotes
ou POC en cours

Plus de
150 start-up
analysées

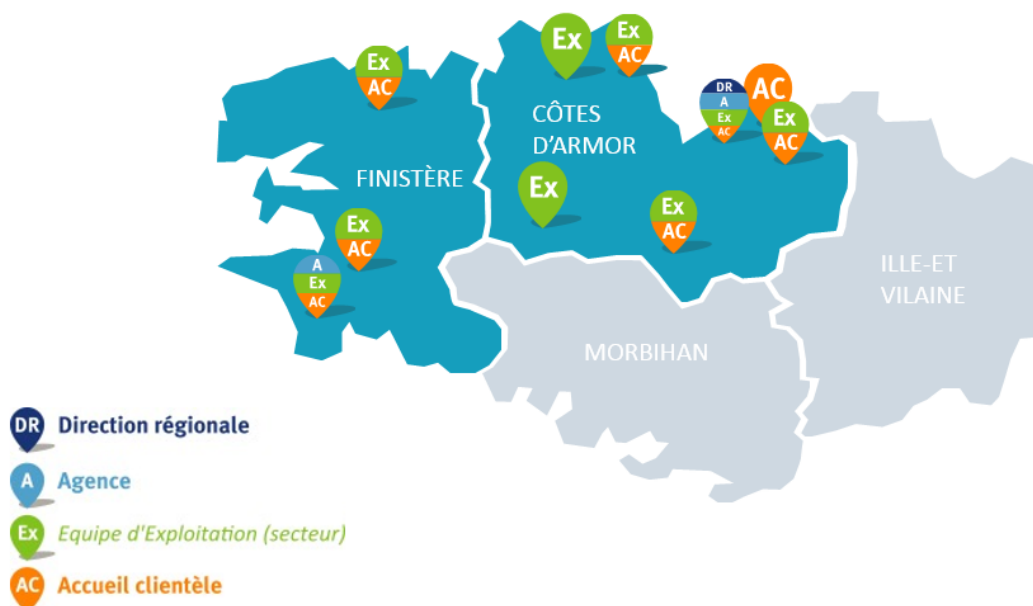


LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT

Organisation de la direction régionale

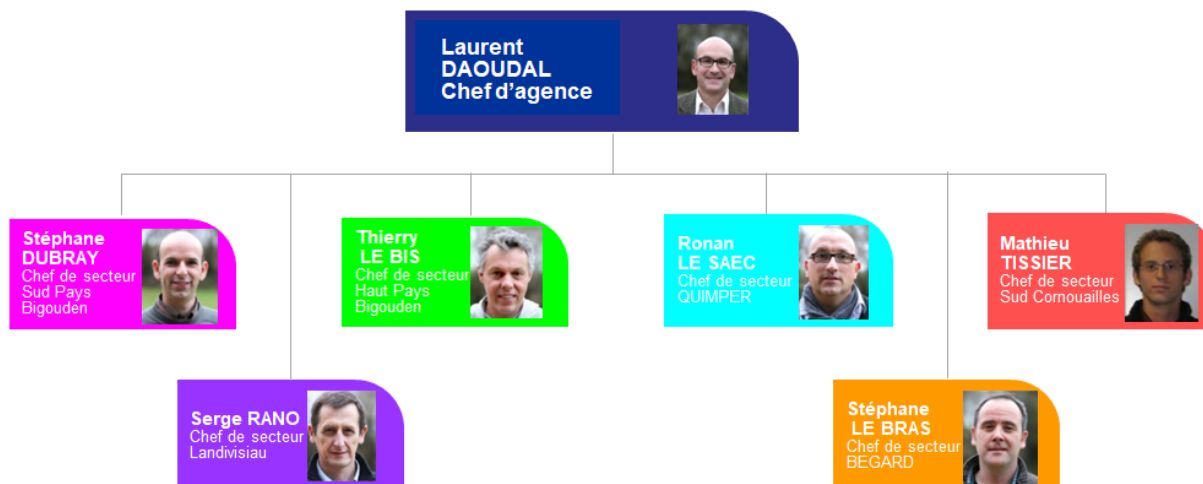


DIRECTION RÉGIONALE OUEST BRETAGNE





Organisation de l'agence



Une réactivité maximale en astreinte

Pour améliorer la qualité du service offert, SAUR dispose d'une astreinte de proximité 24h/24 – 7j/7, sur l'ensemble de la région.

Elle mobilise en permanence plus de 25 agents de la Saur (Agents d'Exploitation, Electromécaniciens, Chef de Secteur, Chefs d'Agence, Directeur régional).

Une assistance technique est disponible au numéro de téléphone indiqué sur la facture (prix d'un appel local **02 56 56 20 00** ; n° d'urgence **02 56 56 20 09**), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour répondre aux urgences techniques et intervenir rapidement en cas d'urgence.

Les principales installations disposent d'une surveillance en continu et sont télé gérées. Les données recueillies par ce système permettent de consulter les paramètres essentiels 24h/24.

Le degré de technicité des équipes d'astreintes couplé à leur présence locale et aux moyens dont elles disposent permettent à Saur de rétablir des situations critiques dans des délais très courts.

A DESTINATION DES COLLECTIVITES ET DES ENTREPRISES

POUR TOUTE DEMANDE D'INTERVENTIONS	22-29ordo@saur.fr
LE SERVICE DEPANNAGE 24H/24H	02-22-06-45-09

A DESTINATION DES ABONNES

LE SERVICE CLIENTELE	02-22-06-45-00
LE SERVICE DEPANNAGE 24H/24H	02-22-06-45-09



4.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous
surveillance*

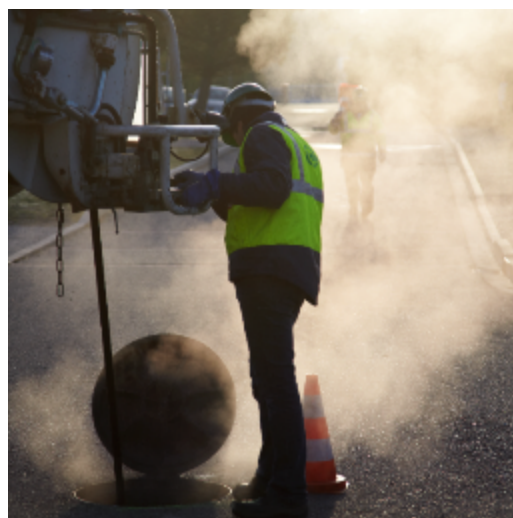
VOTRE PATRIMOINE

Synthèse de votre patrimoine	
Station(s) d'épuration	1
Capacité épuratoire (eq Hab)	17 700
Poste(s) de relevage	27
Linéaire de conduites (Kml)	77,351

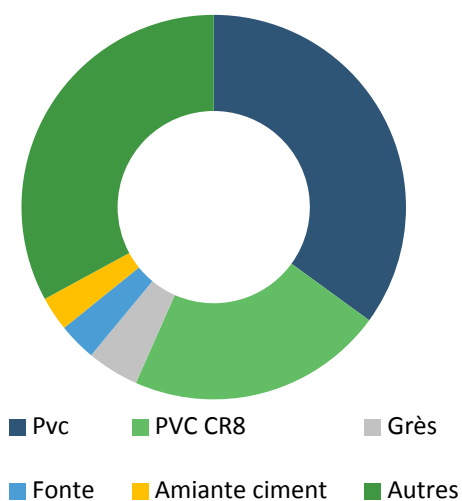
LE RÉSEAU

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduite à écoulement gravitaire et de conduite de refoulement.

En 2018, le linéaire de canalisations est de 77,351 km.

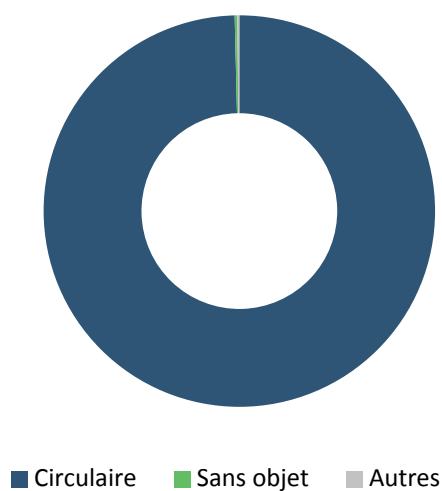


Répartition par matériau



Matériau	Valeur (%)
Pvc	35,02
PVC CR8	21,62
Grès	4,37
Fonte	3,19
Amiante ciment	2,89
Autres	32,92

Répartition par diamètre



Diamètre	Valeur (%)
Circulaire	99,62
Sans objet	0,21
Autres	0,17



5.

LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de
nos préoccupations*



VOS BRANCHEMENTS

Pour mieux comprendre :

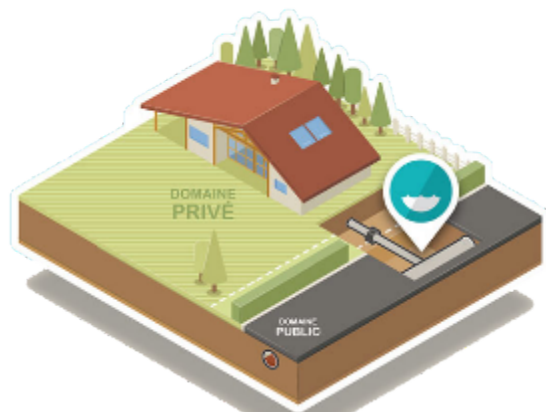
Le Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées au réseau de collecte intérieur d'un client.

Nombre de branchements	2017	2018	Evolution N/N-1
Total de la collectivité	2 980	3 127	4.9%

Le Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

Nombre de clients	2017	2018	Evolution N/N-1
Total de la collectivité	3 840	3 907	1,7%

Cette répartition prend en compte les branchements en service (actif, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).



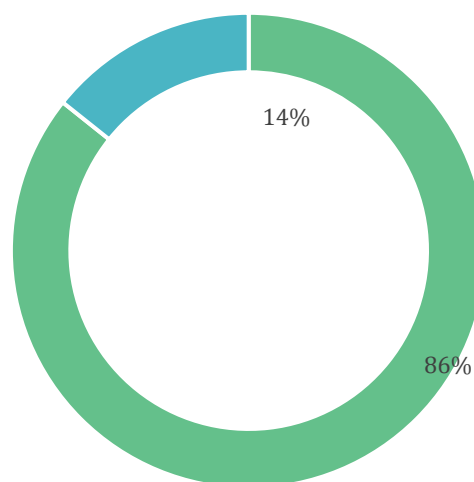
LES VOLUMES ASSUJETTIS À L'ASSAINISSEMENT

L'assiette d'assujettissement : La redevance assainissement est assise sur tous les volumes d'eau prélevés par les usagers que ce soit sur la distribution publique ou toute autre source ou puits privé. Les volumes suivants sont les volumes assujettis à l'assainissement après application des coefficients correcteurs.

Volumes assujettis à l'assainissement	2017	2018	Evolution
Total de la collectivité	331 386	355 015	7,13%

LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RÉCLAMATIONS

Motifs de réclamations	2017	2018	Evolution
Facturation encaissement	14	6	-57,1%
Qualité de service	1	1	0%



■ Facturation encaissement ■ Qualite de service



LA RELATION AVEC LES CLIENTS : DES CHIFFRES CLES DE 2018

Les mouvements d'abonnés :

256 abonnements
123 résiliations

Modalité de paiement des factures d'eau :

872 abonnés sont mensualisés (27,2 %)
439 abonnés en prélèvement à échéance (13,7%)

Courrier envoyé suite retard sur le paiement des factures :

658 relances
536 mises en demeure

Les modes de communication avec les abonnés renseignés dans notre base clientèle sont les suivants :

1 409 n° de téléphone fixe (43,9%)
677 n° de téléphone portable (21,1%)
1 303 adresses mail (40,6%)

Ces informations personnelles sont systématiquement demandées lors de chaque contact téléphonique et création de dossier.

EN 2018, VOTRE SERVICE CLIENTÈLE EN QUELQUES MOTS

Renforcer la proximité :

- A ce jour **19 conseillers de clientèle** installés sur les sites de Loudéac, Pont-l'abbé, Pluguffan, Landivisiau, Pluduno et Paimpol.
- 7 points d'Accueil répartis sur la direction régionale
- **La nouveauté 2018 : ouverture d'un nouveau point d'accueil sur la commune de PAIMPOL**



Être disponible pour nos clients

- 98 464 appels pris du **lundi au vendredi de 8heures à 18heures**
- 8 771 appels dépannage décrochés en 21 secondes **7/7 -24/24**
- 62 499 demandes écrites reçues sur l'année 2018
- 11 668 visites dans nos **7 points d'accueil**

Satisfaire nos clients consommateurs :

Depuis 2017, nous avons aussi renforcé **notre écoute clients** avec l'installation de Bornes de Satisfaction sur les accueils de Pont-l'Abbé et Pluduno

Ce sont 892 clients qui ont évalué notre service :

93% de clients très satisfaits





BILAN DE L'ACTIVITE
DE CETTE ANNÉE
Un regard sur notre activité



LE TRAITEMENT

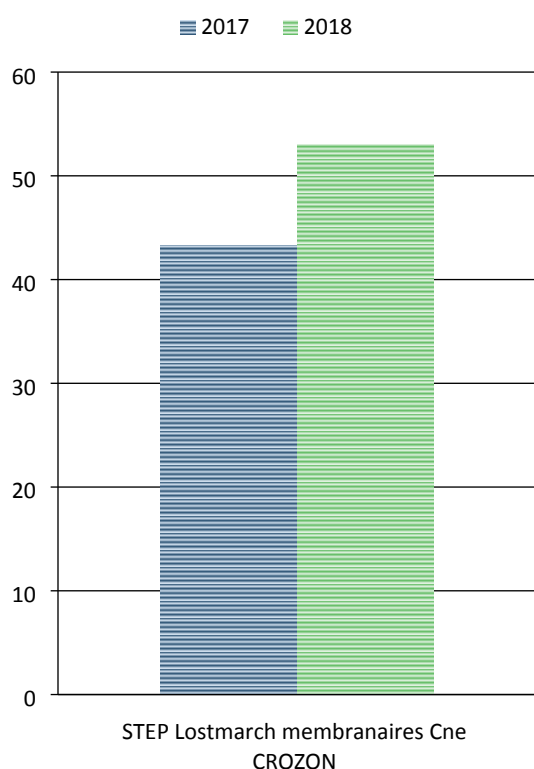
EVOLUTION GÉNÉRALE

Evolution générale des charges entrantes (volumes et DBO5)

Charge hydraulique

	2017	2018
STEP Lostmarch membranaires	43.30%	53.00%

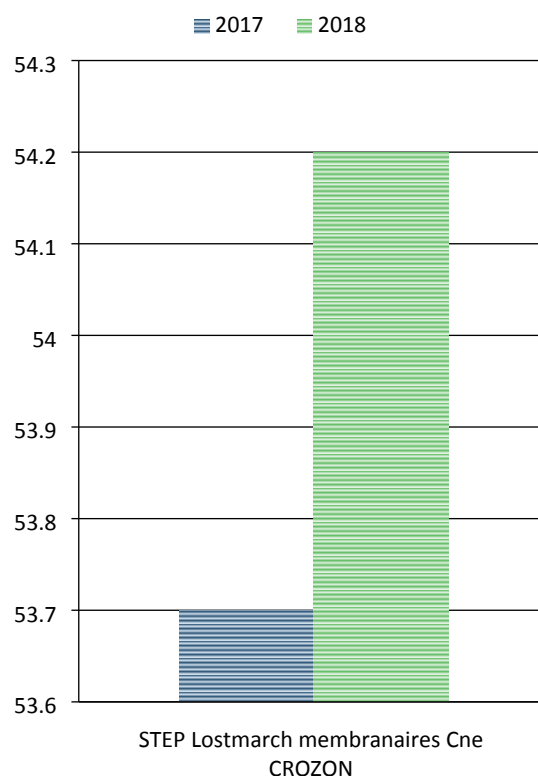
Charge hydraulique (%)



Charge polluante : Volume entrant X concentration DBO5 par rapport capacité nominale

	2017	2018
STEP Lostmarch membranaires	53,70%	54,20%

Charge polluante DBO5 (%)



LES VOLUMES (EN M3)

Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2017	2018
STEP Lostmarch membranaires	Entrée	458 398	598 878
	Sortie	449 661	582 848



Les consommations électriques

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice (Les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie) :

	2017	2018
Consommation en KWh	1 210 295	1 430 721



Les sites avec des consommations négatives sont des tarifs bleus où la facturation est basée sur des estimations de consommation. Lors de la relève terrain ENEDIS, ces estimations sont régularisées et peuvent être négatives dans les cas où elles ont été fortement surestimées en année n-1.

Le déploiement des compteurs Linky en cours permettra à partir de 2021 de suivre de façon très fine les consommations réelles de chacun des sites.

Les boues et les sous-produits

Les boues sont des résidus produits par une station d'épuration des eaux usées. Il existe plusieurs types de boues d'épuration selon qu'elles proviennent des différents procédés de traitement des eaux usées (exemple : boue primaire, boue physico-chimique, boue biologique, boue mixte,...)

Production de boues (en tMS)

	2017	2018
STEP Lostmarch membranaires	105,251	108,558

Evacuation des boues (en tMS)

	Destination	2017	2018
STEP Lostmarch membranaires	Boues TE vers compos. produit	39,078	71,432
STEP Lostmarch membranaires	Boues TE vers épandage	74,22	31,71

Les sous-produits : Refus Grille (en kg)

	Destination	2017	2018
STEP Lostmarch membranaires	Refus dégr. PE vers décharge	9 003	7 580

Les apports extérieurs (en kg)

		2017	2018
STEP Lostmarch membranaires	MATIERE DE VIDANGE CROZON 2010 (en Mètre cube)	563	627



LA QUALITÉ DU TRAITEMENT

*La qualité du traitement,
notre priorité*



Pour mieux comprendre :

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas indiqué dans le présent rapport car il ne nous a pas été communiqué avant la réalisation de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être communiquée à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1.

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Ces évolutions réglementaires basées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement peuvent expliquer des évolutions de conformité.

L'exploitant reste à votre disposition pour vous expliquer ces évolutions.

SYNTHÈSE DE LA CONFORMITÉ DES STEP

Nombre de bilans journaliers réalisés

STEP	2017	2018
STEP Lostmarch membranaires	25	25





8.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

*Garantir la performance
de votre réseau*



LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2018

Qualité des rejets

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Charge DBO 5 (kg/j)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées
16	572,62	100%	103,142 tMS
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Données de Consolidation		Données de Consolidation

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.1 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
1	103,142 tMS
Nombre d'autorisations signées par la collectivité et transmises au délégataire.	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration.



Performance de réseau

PERFORMANCE DE RESEAU					
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	Linéaire de réseau de collecté eaux usées hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Charge de DBO5 Collecté (estimée) (kg/j)	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchements desservis (raccordés/raccordables)
82	77,351	10	586,05	3127	3 127
Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points	Données de consolidation		Charge de BDO5 Collecté (estimée) Données de consolidation	Nombre de branchements desservis (raccordés / raccordables) Il s'agit du quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif. Cet indicateur n'est pas calculé par le délégataire, seul le nombre de branchement raccordé est ici indiqué.	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisation renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de collecte au 31/12 (hors pluvial) (km)
0,22	0,843	77,351
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est pas calculé, seules les données élémentaires seront fournies.	Données de consolidation	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demande d'indemnités déposées	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Linéaire de réseau de collecte eaux usées, hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration (y compris le pluvial)
0	0	0	77,351
	Données de consolidation	Nombre de points noirs pour 100 km	Données de consolidation



Service à l'utilisateur

SERVICE A L'USAGER		
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N+1 (€)	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N (€)
3 127	2,96	3

SERVICE A L'USAGER				
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'assainissement collectif	Montant des impayés au 31/12/2018	Chiffre d'affaire TTC facturé N-1 (hors travaux) (€)	P258.1 : Taux de réclamations du service de l'assainissement pour 1000 ab	Nombre d'abonnés raccordés
7,88	92519,99	1 174 163	0,32	3 127
Taux d'impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Données de consolidation		Données de consolidation

SOLIDARITE		
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif (€)	Volume facturé (m ³)	Montants en Euros des abandons de créances
0	355 015	0
	Données de consolidation	Données de consolidation



9.

LES INTERVENTIONS RÉALISÉES

*Préserver et moderniser
votre patrimoine*



LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Afin d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents, d'anticiper et d'éviter les désobstructions d'urgence, SAUR assure des campagnes préventives d'hydrocurage des canalisations et ouvrages annexes (avaloirs, postes etc.)

Les passages caméra

Il s'agit des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement. Elles se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.). Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'eaux parasites etc.

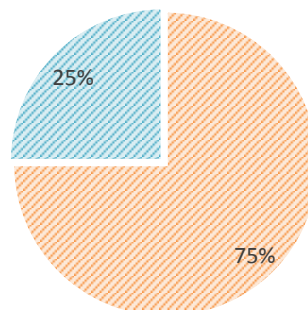
	2018
Hydrocurage préventif (ml)	2 196
Passage caméra	2095,2
Hydrocurage ponctuel réseau/branchements (nombre)	15
Nettoyage postes de relevage (nombre)	40



LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Il s'agit des opérations de maintenance permettant de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

	2017	2018
Entretien niveau 2	51	64
Contrôles réglementaires	38	21



■ Entretien Nv 2 ■ Contrôles réglementaires

Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages)

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective de **complexité moyenne** (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements).

Pour mieux comprendre :

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventives : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la **continuité de ses** caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2017	2018
Curatif	25	40
Préventif	26	24

Contrôles réglementaires : ils permettent de vérifier la conformité des installations ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers

Contrôles métrologiques : ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées





10.

LES PROPOSITIONS
D'AMÉLIORATION
*Améliorer votre
patrimoine, une priorité*



TELEGESTION DES INSTALLATIONS - ARRET DU RTC ET DU GSM DATA

Depuis près de 30 ans la télégestion dans le domaine de l'eau a utilisé principalement le Réseau Téléphonique Commuté (RTC), qui est le réseau historique des téléphones fixes, et le GSM Data (service de transmissions de données qui fonctionne sur le réseau mobile 2G). Ces technologies sont aujourd'hui amenées à disparaître au profit des communications numériques IP.

Cette transformation va être progressive avec des échéanciers imposés par les annonces d'arrêt de service des opérateurs téléphoniques.

Dès la fin de l'année 2018 certains services ne seront plus opérationnels chez Orange. Puis l'ensemble des services des opérateurs téléphoniques cesseront d'ici à 2023 ou 2024 sur la totalité des installations.

Une présentation en annexe du RAD vous informe de ces changements qui impactent votre service d'eau ou d'assainissement, afin d'anticiper l'adaptation des systèmes de télégestion.

Les installations concernées sur votre périmètre sont les suivantes :

SITE	LIAISON	Nouveau matériel	Modification nécessaire	Prévu au renouvellement
PR Atlantique	Sofrel S530 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR de Clouchouren	Sofrel S550 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR de la route de Dinan	Sofrel S530 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR de l'Armorique	Sofrel S530 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR de Lescoat	Sofrel S530 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR de L'Etang	Sofrel S550 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR de Menez Gorre	Sofrel S530 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR de Pen ar Ro	Sofrel S550 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR de Toul An Trez	Sofrel S550 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR du CES	Sofrel S550 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR du Coadic	Sofrel S530 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR du Loch	Sofrel S550 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR du Menhir	Sofrel S530 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR du Portzic	Sofrel S530 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR Hent Poraon	Sofrel S530 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR Ile Longue 1	Sofrel S550 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR Ile Longue 2 - Taladec'h	Sofrel S550 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR Kerbasguen	Sofrel S510 GSM	Reparamétrage du poste en GPRS	2018	2019
PR Lamboezer	Sofrel S530 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR Port du Fret	Sofrel S550 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR Postofort	Sofrel S530 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR Postolonnec	Sofrel S550 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
PR Trélanec	Sofrel S530 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
STEP Lostmarch membranaires	Sofrel S550 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-



STATION DE LOSTMARC'H

Certains postes de travail nécessitent des adaptations pour la sécurité des agents :

- ⌚ Mise en place de barres anti-chutes sur les trappes d'accès du local pompes à marée (Hauteur de vide 3 m)
- ⌚ Adaptation d'une échelle mobile à glisser dans des rails pour descendre dans les réacteurs membranaires ; l'utilisation d'une échelle double brin n'est pas sécurisante pour le personnel en cas d'intervention

Renouvellement des membranes en 2019 sur le réacteur n°1 (estimation 300 000 euros HT) et prévoir le renouvellement du réacteur à suivre en 2020 afin de tenir la norme bactériologique.

Il est prévu également d'étudier la possibilité du traitement UV en sortie afin de garantir la conformité du rejet même lors un problème ponctuel sur une membrane.

RÉSEAU

1) Réduction des eaux parasites :

La mise en place d'un **programme de réhabilitation du réseau d'assainissement** suite aux différentes études et analyses du réseau a été réalisée. Une étude diagnostique a eu lieu en 2018.

La poursuite des démarches engagées auprès des instances de **l'île Longue** est nécessaire pour réduire, dès l'origine, les problèmes récurrents d'entrées d'eaux parasites et d'eaux de mer (à chaque grand coefficient de marée : 80 à 100 m³/j). La démarche est toujours en cours.

2) Concernant les postes de relevages, et faisant suite aux différents points évoqués précédemment :

- ⌚ **PR Pen An Ero** : Travaux de réhabilitation du poste fait en début 2019
- ⌚ **PR Clouchouren**: Problèmes d'étanchéité du poste, du fait de la structure béton du poste en très mauvais état. Travaux programmés en 2019





3) Odeurs H₂S

Suite à des problèmes récurrents de mauvaises odeurs sur certaines parties du réseau, au centre-ville et à Morgat entre autres, il est prévu de réaliser un traitement sur le poste de Toul An Trez pour l'été 2019 et le déplacement du poste de traitement de l'étang au poste d'Ile Longue 1 a été réalisé avant l'été 2018.

Une étude réalisée en parallèle par les sociétés YARA et SAUR montrent également l'impact de la mauvaise qualité des effluents de la base de l'Ile Longue sur les teneurs en H₂S dans le réseau en aval.



11.

LE CARE

*Le compte rendu financier
sur l'année d'exercice*

SAUR

24/05/2019

**COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2018**

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Région **OUEST**
Centre **OUEST BRETAGNE**
Département **FINISTERE**
Collectivité **CROZON-ASST**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2017	Année 2018	Ecart en KEur
PRODUITS	1 113,5	1 198,5	85,0	
Exploitation du service	509,3	566,6		
Collectivités et autres organismes publics	513,9	558,6		
Travaux attribués à titre exclusif	49,8	55,7		
Produits accessoires	40,5	17,7		
CHARGES	1 206,6	1 278,6	72,0	
Personnel	146,3	138,1		
Energie électrique	107,3	97,6		
Produits de traitement	30,3	38,0		
Analyses	14,1	4,8		
Sous-traitance, matières et fournitures	119,1	129,6		
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	4,9	5,3		
Autres dépenses d'exploitation	64,3	41,2		
- Télécommunications, poste et télégestion	7,4	6,5		
- Engins et véhicules	18,0	18,2		
- Informatique	15,3	15,6		
- Assurances	-7,1	2,4		
- Locaux	8,1	7,9		
- Divers	22,7	-9,4		
Contribution des services centraux et recherche	49,1	54,8		
Collectivités et autres organismes publics	513,9	558,6		
- Part collectivité	465,9	506,6		
- Autres organismes publics	48,0	52,0		
Charges relatives aux renouvellements	150,8	163,3		
- Pour garantie de continuité du service	114,5	125,8		
- Programme contractuel	36,3	37,5		
Charges relatives investissements du domaine privé	2,9	3,3		
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	3,4	43,9		
RESULTAT AVANT IMPOT	-93,0	-80,0	13,0	
RESULTAT	-93,0	-80,0	13,0	

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du
domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf: 120-023003 -295601 -02 2018120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :
comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 24/05/2019



MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de SAUR.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) Produits • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) Charges • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Centre.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Centre.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Centre.



- *des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :*
 - o des « Frais de centre et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
 - o des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche.
- *des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.*

3) **Commentaire des rubriques de charges**

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

Contrats d'eau : cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous Traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassment, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- la charge relative au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise.
- la location de courte durée de matériel sans chauffeur.
- les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau.
- les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique.
- le matériel de sécurité.
- les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET).



- La contribution sociale de solidarité.
- la taxe foncière.
- les redevances d'occupation du domaine public.

8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du centre.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle
 - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice
 - J@DE, logiciel de gestion et des achats
 - NET&GIS, logiciel de cartographie
 - GERE MI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :

la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire

Les primes dommages ouvrages

Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu

Les franchises appliquées en cas de sinistre.

- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale.
- les taxes
- les redevances

12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Il s'agit d'un lissage des charges sur la durée du contrat. Il est à noter que la méthode de calcul de ce lissage a été améliorée conformément au décret n°2005-236 du 14 mars 2005 et au Rapport de l'Ordre des Experts Comptables : la méthode intègre les charges prévisionnelles selon un calcul





fondé sur l'évaluation des risques à couvrir jusqu'à la fin du contrat. Ce calcul sera réactualisé chaque année pour tenir compte de l'évolution du patrimoine et des charges réellement constatées depuis le début du contrat.

"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligation existant au contrat :

- Programme contractuel d'investissements
- Fonds contractuel d'investissements
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

4) **Résultat avant Impôt**

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) **Impôt sur les sociétés**

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) **Résultat**

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.





ANNEXES



TÉLÉGESTION DES INSTALLATIONS - ARRÊT DU RTC ET DU GSMDATA

1. Introduction

Depuis près de 30 ans la télégestion dans le domaine de l'eau a utilisé principalement le Réseau Téléphonique Commuté (RTC), qui est le réseau historique des téléphones fixes, et le GSM Data (service de transmissions de données qui fonctionne sur le réseau mobile 2G). Ces technologies sont aujourd'hui amenées à disparaître au profit des communications numériques IP.

Cette transformation va être progressive avec des échéanciers imposés par les annonces d'arrêt de service des opérateurs téléphoniques.

Concrètement les télégestions ne remonteront plus les informations (alarmes, mesures, comptage) vers les systèmes centraux des exploitants de l'eau.

De plus des communications intersites ne seront plus opérationnelles (Ex : Usine de production vers réservoirs, Station d'épuration vers Poste de relevage), pour garantir la continuité de service.

C'est pourquoi ils nous semblent nécessaire de vous informer de ces changements qui impactent votre service d'eau ou d'assainissement, et d'anticiper l'adaptation des systèmes de télégestion.

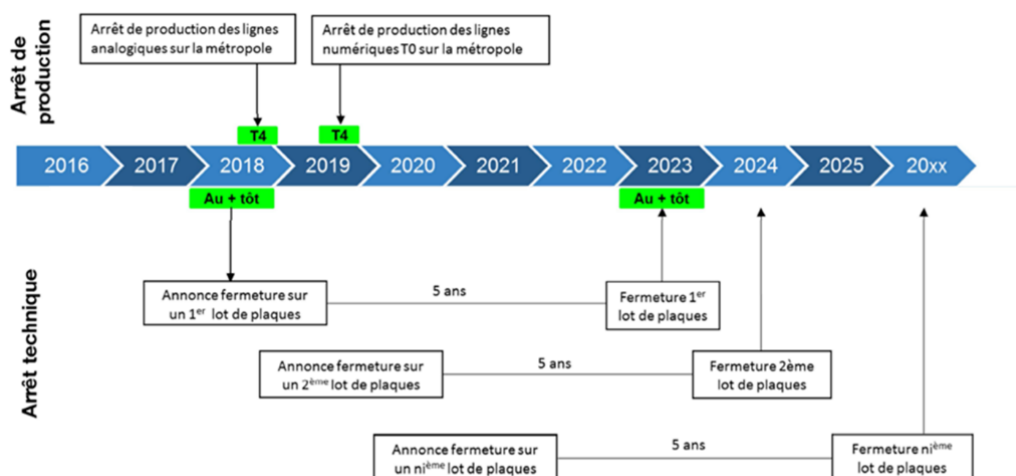
2. L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC

 , l'opérateur historique du réseau téléphonique commuté, a communiqué son intention d'arrêter progressivement le RTC, support des services de téléphonie traditionnelle analogique et numérique.

Orange explique que cet arrêt résulte du fait que la pérennité de son réseau téléphonique historique pourrait être remise en cause d'ici quelques années. En effet, les équipements et composants spécifiques à ce réseau deviennent obsolètes et des difficultés croissantes d'entretien apparaissent du fait de l'abandon de cette technologie par les équipementiers. Son exploitation excessive entraînerait donc des risques de dysfonctionnements, voire de coupures de service, importants.

L'arrêt de la commercialisation de nouvelles lignes RTC a cessé le 15 Novembre 2018.

L'arrêt de l'exploitation de ce réseau interviendra progressivement à partir de fin 2023.



Source du document : Orange





3. L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.

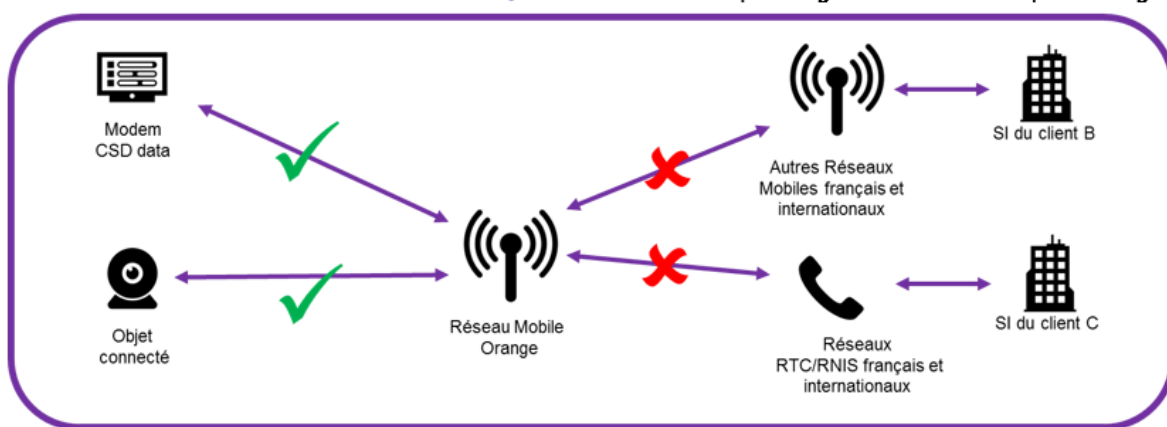
Normé en 1987, le GSM data est une vieille technologie qui fonctionne sur le réseau 2G, que les opérateurs mobiles et leurs fournisseurs ne peuvent plus maintenir efficacement.



a annoncé qu'à partir du **1er janvier 2021** les services utilisant du GSM Data vers le réseau RTC ou vers des réseaux d'opérateurs mobiles tiers ne fonctionneront plus.

Cependant dès l'année 2018, cet arrêt programmé va entraîner une dégradation de la Qualité des communications : les terminaux devront parfois se connecter plusieurs fois avant de pouvoir communiquer.

Fermeture en janvier ~~2019~~ 2021 : prolongement de 2 ans par orange



Source du document Orange



a annoncé également ne plus maintenir cette technologie à partir du **1er Janvier 2019**, et l'arrêter définitivement au **1er Janvier 2021**.



pour sa part n'a pas encore fait d'annonce d'arrêt du service GSMDData et semblerait maintenir cette technologie jusqu'en 2021.

4. Evolution et aménagement à prévoir

a. Nouveaux modes de communications

Ces évolutions nous conduisent à utiliser de nouveaux modes de communications de type numérique IP pour la surveillance et le pilotage de vos installations.

Les communications en numérique IP permettent :

- Des temps de connexions et d'échanges d'information rapides
- Les interrogations des installations pourront être plus fréquentes : toutes les x minutes ou x heures, et modulées en fonction de la criticité du site.





Ces technologies s'appuient :

- Sur les réseaux mobiles des opérateurs téléphoniques
 - Le GPRS sur le réseau 2G. Largement déployé aujourd'hui dans de multiples applications industrielles, il s'appuie sur un réseau largement couvert sur le territoire français.
 - La 3G/4G qui offrent des vitesses plus importantes et dans les prochaines années la 5G
- Sur les réseaux filaires des opérateurs téléphoniques
 - L'ADSL est un support de communication qui s'appuie sur la paire cuivre historique de nos anciennes lignes téléphones. Elle est performante au plus près des centraux téléphoniques, mais peut ne pas être éligible si elle est trop éloignée.
 - La Fibre Optique qui possède des performances très élevées mais encore peu déployée.

b. Cybersécurité

Toutes ces nouvelles technologies de communication utilisent des réseaux informatiques qui transitent par les réseaux opérateurs téléphoniques jusqu'aux réseaux des entreprises exploitant les installations.

La **cybersécurité** devient une notion fondamentale à prendre en compte.

SAUR applique depuis de nombreuses années sa Politique de Sécurité des Systèmes Informatiques (PSSI) et notamment sur les sites d'exploitation qui lui sont confiés.

Pour les réseaux mobiles SAUR utilise un APN (Point d'Accès Réseau) privé, souscrit auprès des différents opérateurs de téléphonie, pour ne pas être visible de l'Internet public, et limiter les risques de cybercriminalité.



Pour les réseaux filaires, SAUR utilise un réseau informatique pour les sites industriels, nommé **WAN INDUSTRIEL à partir d'une connexion ADSL Privé souscrit auprès de l'opérateur Orange.**

Ce réseau est crypté et n'est pas visible de l'Internet public, ce qui limite également les risques de cybercriminalité.

Les solutions SAUR s'appuient sur les préconisations de l'ANSSI Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations, concernant la cybersécurité des systèmes industriels.



c. Aménagement à prévoir sur vos installations

Ces évolutions nécessitent le changement ou l'adaptation de vos équipements de télégestion selon leur typologie. Certaines opérations pourront être prises en charge par nos soins dans le cadre de nos obligations de renouvellement. Les autres opérations non prévues dans nos obligations de renouvellement, feront l'objet d'une proposition technique et financière de notre part dans les meilleurs délais.





d. Tableau des adaptations

Type de sites	Type de poste existant	Adaptation à faire	Nouvel équipement
Comptage, réservoir	Cellbox GSM Data ou équivalent 	Remplacement du poste de télégestion par un sofrel LS ou LT et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	 
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	S50 en GSMDData ou équivalent 	Remplacement du poste de télégestion par un sofrel S500 ou S4W ou équivalent et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	 
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	S500 en GSMDData 	Reparamétrage de la configuration du poste en GSM IP	
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	S500 en RTC 	Remplacement de la carte Modem RTC par un Modem GSM3 Sofrel et paramétrage de la communication du poste de telegestion en GSM IP	
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	Easy en RTC 	Remplacement de la carte Modem RTC par un Modem GSM et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	
Comptage, réservoir	Telbox en RTC ou équivalent 	Remplacement du poste de télégestion par un sofrel LS ou LT et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	 
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	S10, S50, Clip, TBC, P200 en RTC    	Remplacement du poste de télégestion par un sofrel S500 ou S4W ou équivalent et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	 
Gros sites de production Traitement Eau potable ou Eaux usées, Ou sites non couvert en GSMIP	S500 en RTC 	Remplacement de la carte Modem RTC par un carte Ethernet Sofrel - Mise en place routeur ADSL Privé Orange et paramétrage de la communication du poste de télégestion ADSL IP	 carte ethernet  box ADSL Privé Orange



12.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous
surveillance*



LES INSTALLATIONS

Les stations d'épuration

Libellé	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Description	Télesurveillance	Groupe électrogène	Commune
STEP Lostmarch membranaires	2010	17 700	Domestique séparatif	Station d'épuration - Filière de traitement classi	Oui	Non	CROZON

Les postes de relevage

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
CROZON	PR Aire des gens du voyage	6 m3/h	2010	Non	Non
CROZON	PR Atlantique	10 m3/h	2015	Oui	Non
CROZON	PR Centre de plongée Quai Kador	6 m3/h	1995	Non	Non
CROZON	PR Centre nautique Postofort	6 m3/h	2005	Non	Non
CROZON	PR de Clouchouren	41 m3/h	2005	Oui	Non
CROZON	PR de la route de Dinan	20 m3/h	1998	Oui	Non
CROZON	PR de l'Armorique	20 m3/h	1984	Oui	Non
CROZON	PR de Lescoat	48 m3/h	2005	Oui	Non
CROZON	PR de L'Etang	50 m3/h	2005	Oui	Non
CROZON	PR de Menez Gorre	47 m3/h	1982	Oui	Non
CROZON	PR de Pen ar Ro	33 m3/h	2005	Oui	Non
CROZON	PR de Toul An Trez	144 m3/h	2012	Oui	Non
CROZON	PR du CES	40 m3/h	1991	Oui	Non
CROZON	PR du Coadic	47 m3/h	2005	Oui	Non
CROZON	PR du Loch	175 m3/h	1982	Oui	Non
CROZON	PR du Menhir	11 m3/h	2000	Oui	Non
CROZON	PR du Portzic	20 m3/h	1991	Oui	Non
CROZON	PR Gymnase du collège	6 m3/h	1995	Non	Non
CROZON	PR Hent Poraon	15 m3/h	2014	Oui	Non
CROZON	PR Ile Longue 1	33 m3/h	2005	Oui	Non
CROZON	PR Ile Longue 2 - Taladec'h	43 m3/h	2005	Oui	Non
CROZON	PR Kerbasguen	11 m3/h	2009	Oui	Non
CROZON	PR Lamboezer	8 m3/h	2014	Oui	Non
CROZON	PR Port du Fret	42 m3/h	2004	Oui	Non
CROZON	PR Postofort	8 m3/h	2014	Oui	Non
CROZON	PR Postolonnec	30 m3/h	2014	Oui	Non
CROZON	PR Trélanec	25 m3/h	2014	Oui	Non





LE RÉSEAU

Le réseau se constitue des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière gravitaire ou sous pression, les eaux usées issues des habitations jusqu'aux stations de traitement et les eaux pluviales jusqu'au milieu récepteur. Il ne comprend pas les branchements.

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement. En 2018, le linéaire de canalisations eaux usées (hors pluvial) est de 77,351 km.

Répartition par diamètre et matériau

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Amiante ciment	Circulaire	2232,58	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Autres	130,94	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire	19567,83	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Sans objet	12,4	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire	13,7	Gravitaire	Eaux usées
Grès	Circulaire	3191,83	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire	20790,85	Gravitaire	Eaux usées
Pvc CR16	Circulaire	513,23	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire	16669,66	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Sans objet	53,4	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire	4563,75	Refoulement	Eaux usées
Autres	Sans objet	100,1	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Circulaire	2453,23	Refoulement	Eaux usées
Grès	Circulaire	188,78	Refoulement	Eaux usées
PEHD	Circulaire	574,6	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire	6294,06	Refoulement	Eaux usées
Total		77350,94		

Inventaire

Le détail des biens nécessaires à l'exploitation du service peut être fourni à la demande.



CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Consommation électrique en kWh	2014	2015	2016	2017	2018
PR Atlantique	0	760	- 105	321	592
PR Centre de plongée Quai Kador	2	- 2	0	2 974	- 1 544
PR de Clouchouren	8 629	6 720	6 469	6 002	9 033
PR de la route de Dinan	757	788	785	1 068	763
PR de L'Armorique	2 560	2 203	2 933	1 181	1 774
PR de Lescoat	28 010	29 734	16 404	19 169	27 289
PR de L'Etang	30 205	28 641	20 756	20 199	24 764
PR de Menez Gorre	17 563	18 160	16 774	20 901	30 577
PR de Pen ar Ro	15 830	27 165	27 516	22 284	22 775
PR de Toul An Trez	61 597	54 948	61 088	59 150	66 044
PR du CES	15 968	15 820	13 090	13 619	20 119
PR du Coadic	16 704	20 322	18 457	16 468	34 833
PR du Loch	138 424	115 013	123 622	112 860	145 312
PR du Menhir	104	87	118	92	274
PR du Portzic	423	421	449	898	520
PR Hent Poraon	0	936	- 42	1 385	1 819
PR Ile Longue 1	4 906	4 285	4 651	4 264	5 791
PR Ile Longue 2 - Taladec'h	8 451	7 129	6 236	5 755	7 337
PR Kerbasguen	0	3 442	- 2 051	549	1 302
PR Lamboezer	0	495	- 59	410	581
PR Port du Fret	7 625	4 657	4 701	4 734	5 083
PR Postofort	0	1 146	1 495	2 218	1 890
PR Postolonnec	0	15 630	31 762	36 712	50 639
PR Trélanec	0	0	10 354	14 799	26 232
STEP Lostmarch membranaires	758 840	704 696	867 973	842 239	946 922
Total	1 116 598	1 063 196	1 233 376	1 210 251	1 430 721

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie.

Les sites avec des consommations négatives sont des tarifs bleus où la facturation est basée sur des estimations de consommation. Lors de la relève terrain ENEDIS, ces estimations sont régularisées et peuvent être négatives dans les cas où elles ont été fortement surestimées en année n-1.

Le déploiement des compteurs Linky en cours permettra à partir de 2021 de suivre de façon très fine les consommations réelles de chacun des sites.



13.

LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de
nos préoccupations*



LA GESTION CLIENTÈLE

Les branchements par commune

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution
CROZON	2 761	2 845	2 902	2980	3 127	4,9%

Les clients par commune

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution
CROZON	3 564	3 640	3 641	3 840	3 907	1,7%

Les volumes consommés par commune

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution
CROZON	308 112	309 380	314 203	331 386	355 015	7,1%

Les consommations par tranche

Les clients par tranche

Commune	2018	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
CROZON	3 907	3 740	159	6	2
Répartition (%)	-	95,73	4,07	0,15	0,05
Total	3 907	3 740	159	6	2

Les volumes consommés par tranche

Commune	2018	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
CROZON	355 015	161 811	96 635	88 894	7 675
Total de la collectivité	355 015	161 811	96 635	88 894	7 675
Consommation moyenne par TYPE de branchement	90,87	43,26	607,77	14 815,67	3 837,5

LA FACTURE 120 M3

Vos Contacts :

Accueil : Rue Teilhard de Chardin- ZA Sequer nevez
29120 PONT L ABBE
Du Lundi au Vendredi, de 8h à 18h

Téléphone : 02 77 62 40 00 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00

Dépannage 24h/24 : 02 77 62 40 09 (prix d'un appel local)

SPECIMEN
01 Janvier 2019

Courrier : TSA 99103
29129 PONT L'ABBE CEDEX

Référence à rappeler

43

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées :

COMMUNE DE CROZON

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	78,10 €
Consommation TTC	277,46 €
Total facture TTC	355,56 €
	355,56 €

soit 0,0023 €/Litre

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER





BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
CROZON						120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN			FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées			305,24 € HT	335,76 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Communale			07-2018 / 06-2019						31,80	10,00
Abonnement part SAUR			07-2018 / 06-2019						39,20	10,00
Consommation part Communale			07-2018 / 06-2019			120	0,9500	114,00		10,00
Consommation part SAUR			07-2018 / 06-2019			120	1,0020	120,24		10,00

				Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics				m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)					120	0,1500	18,00		10,00

Total Facture	355,56 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 323,24 €
TVA sur les débits : 32,32 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.



Vos Contacts :

Accueil : Rue Teilhard de Chardin- ZA Sequer nevez
29120 PONT L ABBE
Du Lundi au Vendredi, de 8h à 18h

Téléphone : 02 77 62 40 00 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00

Dépannage 24h/24 : 02 77 62 40 09 (prix d'un appel local)

SPECIMEN
01 Janvier 2018

Courrier : TSA 99103
29129 PONT L'ABBE CEDEX

Référence à rappeler

43

**DESTINATAIRE
DE LA FACTURE**

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées :

COMMUNE DE CROZON

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	76,20 €
Consommation TTC	284,35 €
Total facture TTC	360,55 €
	360,55 €

soit 0,0024 €/Litre

SAUR - SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER





BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
CROZON						120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées		306,17 € HT 336,79 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Communale		07-2017 / 06-2018					31,80	10,00
Abonnement part SAUR		07-2017 / 06-2018					37,47	10,00
Consommation part Communale		07-2017 / 06-2018		120	0,9500	114,00		10,00
Consommation part SAUR		07-2017 / 06-2018		120	1,0242	122,90		10,00

			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics		21,60 € HT 23,76 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		07-2017 / 06-2018		120	0,1800	21,60		10,00

Total Facture	360,55 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 327,77 €
TVA sur les débits : 32,78 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.



NOTE DE CALCUL DE RÉVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M

Note de calcul de révision du prix

SAUR

Partenaire : COMMUNE DE CROZON

Référence contrat : 295601/02

Date : 09/03/2019

Produit : Assainissement	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
20SAbonnement part SAUR Prix (HT) à compter du 01/07/2018 Devise : Euro Prix révisé = [K=1,005371] * Prix de base Redevance : Abonnement part SAUR Date d'actualisation : 27/08/2018 K : 1,005371		

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : $0,15 + 0,37 \times \text{ICHT-E}/\text{ICHT-E}_0 + 0,18 \times 1771242Y/1771242Y_0 + 0,16 \times \text{MIM862010}/\text{MIM862010}_0 + 0,11 \times \text{FSD2}/\text{FSD2}_0 + 0,03 \times \text{TP10A2010}/\text{TP10A2010}_0$

$k = 0,15 + 0,37 \times \text{ICHT-E}/\text{ICHT-E}_0 + 0,18 \times E/E_0 + 0,16 \times \text{Im}/\text{Im}_0 + 0,11 \times \text{FSD2}/\text{FSD2}_0 + 0,03 \times \text{TP10a}/\text{TP10a}_0$

Applications des indices : Valeur connue

K Intermédiaire : 1,005371

Valeurs de base des paramètres utilisés			Valeurs actualisées au 01/05/2018					
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHT-E	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	109,80000	01/12/2017	10/04/2018	SITE INTERNET INSEE			110,70000
1771242Y	ELECTRICITE VENDUE AUX ENTREPRISES BASE 2010 moyenne 12 mois	117,24000						114,86450
	Substitué avec coeff. 1,13 par 010534766Y	010534766Y	01/12/2017	27/04/2018			1,13	101,65000
MIM862010	INDICES REACTUDES MATERIELS CONSTRUCTION - BASE 100 EN 2010	1,11630	01/01/2018	20/04/2018	MTPB 5972			1,14560
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB.C.T)	126,60000	01/02/2018	06/04/2018	MTPB 5970			128,30000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS,ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	106,80000	01/01/2018	20/04/2018	MTPB 5972			107,90000

Page 1/4

Détail du calcul du coefficient de variation			
Résultat = $0,15 + 0,37 \times \text{ICHT-E}/\text{ICHT-E}_0 + 0,18 \times 1771242Y/1771242Y_0 + 0,16 \times \text{MIM862010}/\text{MIM862010}_0 + 0,11 \times \text{FSD2}/\text{FSD2}_0 + 0,03 \times \text{TP10A2010}/\text{TP10A2010}_0$			
.	0,15		0,150000000
+	0,37	x 110,7 / 109,8	+ 0,373032787
+	0,18	x 114,8645 / 117,24	+ 0,176352866
+	0,16	x 1,1456 / 1,1163	+ 0,164199588
+	0,11	x 128,3 / 126,6	+ 0,111477093
+	0,03	x 107,9 / 106,8	+ 0,030308989
.			1,005371323
K définitif : 1,005371			
CRITERES TARIFAIRES			
Référence client sur tiers : (ETABLISSEMENT MILITAIRE DE L ILE LONGUE (0430020248))(Autre)			

Référence client sur tiers : ETABLISSEMENT MILITAIRE DE L ILE LONGUE (0430020248)

n.r.= non assujéti à la redevance

		Tranches							
Critère		Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur		n.r.	n.r.						

Référence client sur tiers : Autre

n.r.= non assujéti à la redevance

		Tranches							
Critère		Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur		38,99	39,20						

Page 2/4





SAUR

Partenaire : COMMUNE DE CROZON

Référence contrat : 295601/02

Date : 09/03/2019

Produit : Assainissement

Type de contrat : Affermage

Type d'encaissement : Société

20SConsommation part SAUR

Prix (HT) à compter du 01/07/2018

Devise : Euro

Prix révisé = [K=1,005371] * Prix de base

Redevance : Consommation part SAUR

Date d'actualisation : 27/08/2018

K : 1,005371

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : $0,15 + 0,37 \times \text{ICHTE} / \text{CHTE} + 0,18 \times 1771242Y / 1771242Y + 0,16 \times \text{MIM862010} / \text{MIM862010} + 0,11 \times \text{FSD2} / \text{FSD2} + 0,03 \times \text{TP10A2010} / \text{TP10A2010}$

$k = 0,15 + 0,37 \times \text{ICHTE} / \text{CHTE} + 0,18 \times E / E_0 + 0,16 \times \text{Im} / \text{Im}_0 + 0,11 \times \text{FSD2} / \text{FSD2} + 0,03 \times \text{TP10A} / \text{TP10A}_0$

Applications des indices : Valeur connue

K Intermédiaire : 1,005371

Valeurs de base des paramètres utilisés

Valeurs actualisées au 01/05/2018

Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	109,80000	01/12/2017	10/04/2018	SITE INTERNET INSEE			110,70000
1771242Y	ELECTRICITE VENDUE AUX ENTREPRISES BASE 2010 moyenne 12 mois	117,24000						114,86450
	Substitué avec coeff. 1,13 par 010534766Y	010534766Y	01/12/2017	27/04/2018			1,13	101,65000
MIM862010	INDICES REACTU DES MATERIELS CONSTRUCTION - BASE100 EN 2010	1,11630	01/01/2018	20/04/2018	MTPB 5972			1,14560
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB, C.T)	126,60000	01/02/2018	06/04/2018	MTPB 5970			128,30000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS,ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	106,80000	01/01/2018	20/04/2018	MTPB 5972			107,90000

Page 3/4

Détail du calcul du coefficient de variation									
Résultat = $0,15 + 0,37 \times \text{ICHTE} / \text{CHTE} + 0,18 \times 1771242Y / 1771242Y + 0,16 \times \text{MIM862010} / \text{MIM862010} + 0,11 \times \text{FSD2} / \text{FSD2} + 0,03 \times \text{TP10A2010} / \text{TP10A2010}$									
.	0,15							0,150000000	
.	+	0,37	x	110,7 / 109,8				+	0,373032787
.	+	0,18	x	114,8645 / 117,24				+	0,176352866
.	+	0,16	x	1,1456 / 1,1163				+	0,164199588
.	+	0,11	x	128,3 / 126,6				+	0,111477093
.	+	0,03	x	107,9 / 106,8				+	0,030308989
.								=====	
.								1,005371323	
K définitif : 1,005371									
CRITERES TARIFAIRES									
Référence client sur tiers : (Autre);(ETABLISSEMENT MILITAIRE DE L ILE LONGUE (0430020248));(SARL FR CONCEPT (0040500729))									
Tranche (m3/an) définies sur le critère Référence client sur tiers									

n.r.= non assujéti à la redevance							
Tranches							
[1 , 200]		[201 , 500]		501 - Maximum			
Référence client sur tiers	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base
Autre	0,9965	1,0020	1,4465	1,4543	1,5065	1,5146	n.r.
n.r.= non assujéti à la redevance							
Tranches							
1 - Maximum							
Référence client sur tiers	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base
ETABLISSEMENT MILITAIRE DE L ILE LONGUE (0430020248)	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.
n.r.= non assujéti à la redevance							
Tranches							
[1 , 200]		[201 , 500]		501 - Maximum			
Référence client sur tiers	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base
SARL FR CONCEPT (0040500729)	n.r.	n.r.	1,4465	1,4543	1,5065	1,5146	n.r.

Page 4/4





14.

LA QUALITÉ DU TRAITEMENT

*La qualité du traitement,
notre priorité*



A. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP LOSTMARCH

MEMBRANAIRES

A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement			Code Sandre	040000129042
Commune	CROZON			
Taille de l'agglomération	22 519 eq.Hab			
Système de collecte			Code Sandre	0429042R0002
Nom	STEP Lostmarch membranaires			
Type(s) de réseau	100% séparatif			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Ronan LE SAEC			
Station de traitement des eaux usées			Code Sandre	0429042S0002
Nom	STEP Lostmarch membranaires			
Lieu d'implantation	CROZON			
Date de mise en œuvre	2010			
Maître d'ouvrage	CROZON			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m³/jour	Q Pointe en m³/heure	Equivalent habitant
Temps sec	1 060	2 900	320	17 700
Temps pluie		4 000		
Débit de référence	4 000 m³/j			
Charge entrante maximale en DBO5 (année 2018)			1351,15 kg/jour	22 519,2 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement		Bioréacteur à membrane	
	Filière de traitement		Traitement secondaire Dénitrification Déphosphatation plus poussée Désinfection	
File Boue	Type de traitement		Déshydratation + épandage et compostage	
	Filières de traitement		Centrifugation	
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Ronan LE SAEC			
Milieu récepteur				
Nom	Rejet en mer d'Iroise			
Masse d'eau				
Type	Rejet superficiel		Eau côtière	
	Rejet souterrain			

A.2. ETUDES GÉNÉRALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTÈME DE COLLECTE

Commune	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux usées	Date du zonage Eaux pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Crozon		2017	2003 révisé en 2013	2013	2015





B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

B.1. LES RACCORDEMENTS

B.1.1. Les raccordements domestiques

Code INSEE	Commune	Population	Nombre de branchements
29042	CROZON	-	3 907

B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Sans objet.

B.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

Les travaux sont les suivants :

- Remplacement du refoulement sur 240ml du Poste de Ménez Gorre sur la partie basse
- Remplacement du réseau gravitaire en 250mm Boulevard de la France libre en partie haute 245ml
- Démarrage en décembre de l'extension rue des déportés

B.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

B.3.1. Les contrôles de raccordements

Synthèse des contrôles de raccordements réalisés

Commune	Type Prestation	Total
Crozon	Vérification de conformité EU (tranchée fermée)	83

B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Synthèse des passages caméra

Commune	Linéaire inspecté (ml)
Crozon	2095.20

Détail des passages caméra

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
Crozon	09/01/18	CROZON et BREST (Route de)	244,1
Crozon	14/03/18	SORBIERS (Rue des)	514,4
Crozon	15/03/18	JACQUES CARTIER (Rue)	269,6
Crozon	15/03/18	CAP DE LA CHEVRE (Rue du)	269,6
Crozon	16/03/18	CAP DE LA CHEVRE (Rue du)	398,7
Crozon	06/04/18	ALAIN (Rue)	105.5
Crozon	06/04/18	GARN AN DALAR (Rue)	129.1
Crozon	06/04/18	JEAN BART (Rue)	164.2





B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE

B.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
CROZON	PR Aire des gens du voyage	6 m3/h	2010	Non	Non
CROZON	PR Atlantique	10 m3/h	2015	Oui	Non
CROZON	PR Centre de plongée Quai Kador	6 m3/h	1995	Non	Non
CROZON	PR Centre nautique Postofort	6 m3/h	2005	Non	Non
CROZON	PR de Clouchouren	41 m3/h	2005	Oui	Non
CROZON	PR de la route de Dinan	20 m3/h	1998	Oui	Non
CROZON	PR de l'Armorique	20 m3/h	1984	Oui	Non
CROZON	PR de Lescoat	48 m3/h	2005	Oui	Non
CROZON	PR de L'Etang	50 m3/h	2005	Oui	Non
CROZON	PR de Menez Gorre	47 m3/h	1982	Oui	Non
CROZON	PR de Pen ar Ro	33 m3/h	2005	Oui	Non
CROZON	PR de Toul An Trez	144 m3/h	2012	Oui	Non
CROZON	PR du CES	40 m3/h	1991	Oui	Non
CROZON	PR du Coadic	47 m3/h	2005	Oui	Non
CROZON	PR du Loch	175 m3/h	1982	Oui	Non
CROZON	PR du Menhir	11 m3/h	2000	Oui	Non
CROZON	PR du Portzic	20 m3/h	1991	Oui	Non
CROZON	PR Hent Poraon	15m3/h	2014	Oui	Non
CROZON	PR Ile Longue 1	33 m3/h	2005	Oui	Non
CROZON	PR Ile Longue 2 - Taladec'h	43 m3/h	2005	Oui	Non
CROZON	PR Kerbasguen	11 m3/h	2009	Oui	Non
CROZON	PR Lamboezer	8 m3/h	2014	Oui	Non
CROZON	PR Port du Fret Cne LE FRET	42 m3/h	2004	Oui	Non
CROZON	PR Postofort	8 m3/h	2014	Oui	Non
CROZON	PR Postolonnec	30 m3/h	2014	Oui	Non
CROZON	PR Trélanec	25 m3/h	2014	Oui	Non

B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Synthèse des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Linéaire curé (ml)
Crozon	2196

Détail des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé
Crozon	09/01/18	CROZON et BREST (Route de)	260
Crozon	13/03/18	MAGELLANO COUEDIC (Rue du)	729
Crozon	14/03/18	O COUEDIC (Rue du)	97
Crozon	14/03/18	2 CAP DE LA CHEVRE (Rue du)	604
Crozon	22/03/18	LEON BLUM (Place)	25
Crozon	06/04/18	ALAIN, GARN AR DALAR JEAN BART (Rue)	481





Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Intervention de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec camion hydrocureur

Commune	Date	Adresse
Crozon	19/01/18	PORTZIC (Rue du)
Crozon	22/01/18	YS (Rue d')
Crozon	03/02/18	ANNE DE MESMEUR (Rue)
Crozon	13/03/18	ALAIN (Rue)
Crozon	22/03/18	LEON BLUM (Place)
Crozon	27/03/18	BRUYERES (Allée des)
Crozon	19/04/18	CAPITAINE DE MORGAT
Crozon	23/04/18	26 LOUIS JOUVEL (Rue)
Crozon	22/05/18	ALSACE LORRAINE (Rue)
Crozon	15/06/18	CHANOINE GRALL (Rue du)
Crozon	09/07/18	3 PHARE (Allée du)
Crozon	13/07/18	9 VALLON (Rue du)
Crozon	27/07/18	2 ATLANTIQUE (Rue de l')
Crozon	06/08/18	France LIBRE (Bd)
Crozon	30/08/18	52 ALSACE LORRAINE (rue)

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
Crozon	40

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
Crozon	05/02/18	PR de Toul An Trez
Crozon	23/02/18	PR du Portzic
Crozon	23/02/18	PR de la route de Dinan
Crozon	02/03/18	PR du CES
Crozon	02/03/18	PR Kerbasguen
Crozon	05/03/18	PR Atlantique
Crozon	19/03/18	PR de Menez Gorre
Crozon	23/03/18	Pr de Toul An Trez
Crozon	23/03/18	Pr Ile Longue
Crozon	23/03/18	PR Quai du Fret
Crozon	23/03/18	PR Etang
Crozon	23/03/18	PR PenAn Ero
Crozon	23/03/18	PR Couchouren
Crozon	23/03/18	PR Hent Poraon
Crozon	23/03/18	PR Trelannec
Crozon	23/03/18	PR Postolonnec
Crozon	23/03/18	PR Postofort
Crozon	23/03/18	PR Lamboezer
Crozon	18/04/18	PR du Loch
Crozon	24/05/18	PR du Loch
Crozon	26/06/18	PR de Toul An Trez
Crozon	26/07/18	PR de Menez Gorre
Crozon	26/07/18	PR Armorique
Crozon	26/07/18	PR Aire des gens du voyage
Crozon	26/07/18	PR de Toul An Trez
Crozon	28/09/18	PR de Menez Gorre
Crozon	02/10/18	PR du Loch
Crozon	04/10/18	PR de Toul An Trez
Crozon	10/10/18	PR PenAn Ero
Crozon	10/10/18	PR du CES
Crozon	10/10/18	PR de Menez Gorre
Crozon	10/10/18	PR Postofort
Crozon	10/10/18	PR du Porzic





Crozon	10/10/18	PR du Menhir
Crozon	10/10/18	PR d'Armorique
Crozon	10/10/18	PR de la route de Dinan
Crozon	11/10/18	PR Kerbasguen
Crozon	18/12/18	PR de Pen ar Ro
Crozon	19/12/18	PR de Toul An Trez
Crozon	24/12/18	PR Aire des gens du voyage

B.4.3. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année

Sans objet en 2018

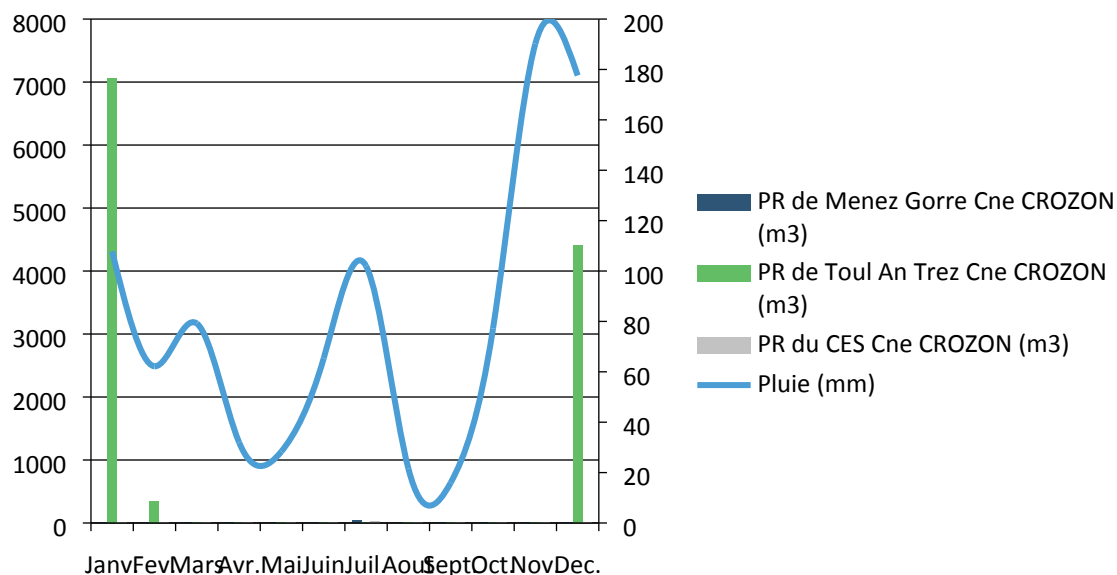


B.5. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte

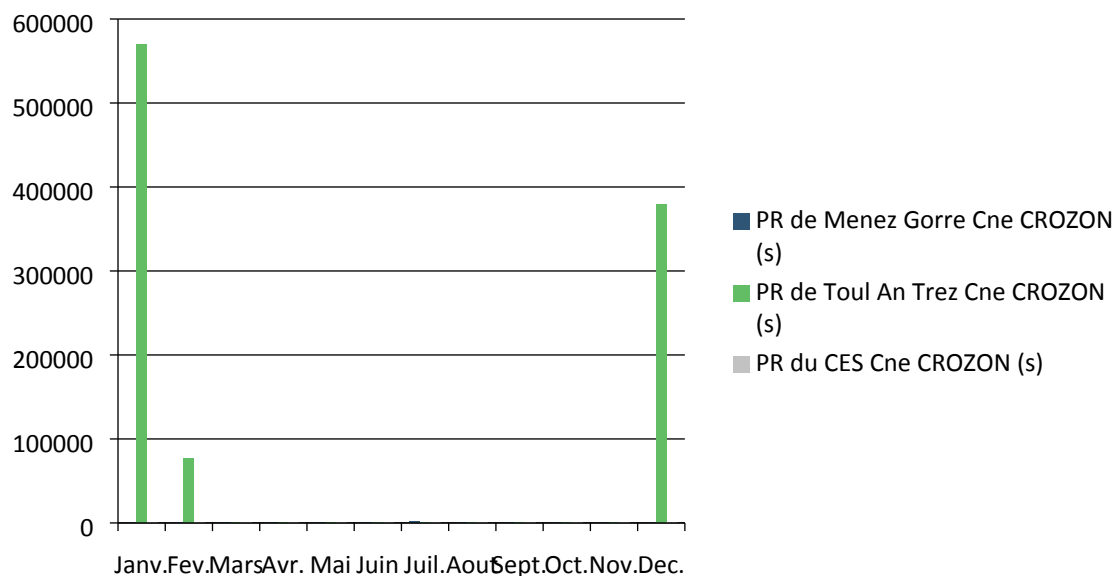
B.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Pour les déversements des points A1 :

Volume déversés en point A1



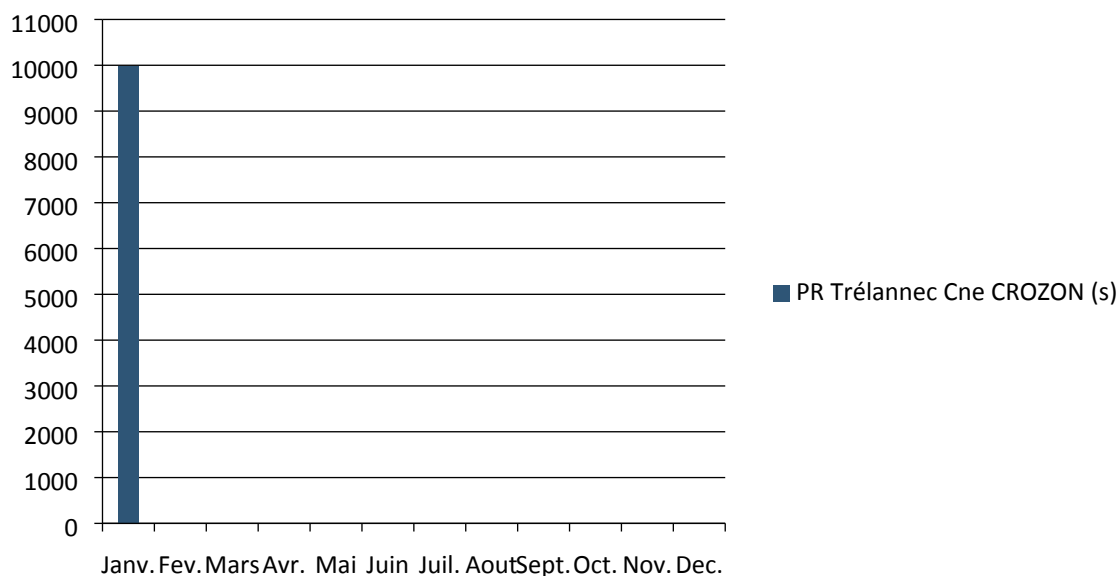
Temps de déversement en point A1





Pour les déversements des points R1 :

Temps de déversement en point R1



B.5.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie

Type	Installation	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	No v.	Déc.	Total
Déversés en A1	PR de Lescoat Cne CROZON	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PR de Menez Gorre Cne CROZON	0	0	0	0	0	0	35	0	0	0	0	0	35
	PR de Toul An Trez Cne CROZON	7 062	336	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 401	11 799
	PR du CES Cne CROZON	0	0	0	0	0	0	18	0	0	0	0	0	18
Déversés en R1 PR Trélanne		61	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61
PLUIE (mm)		110	66	87	32	31	38	70	23	15	76	114	135	797

B.6. Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte

Actuellement les postes de Menez-gorre, CES et Toul An Trez sont équipés de Caisson de mesure afin de comptabiliser les temps de passage au TP et volumes rejetés au milieu.

Il est prévu d'équiper de détecteur de surverse en partie haute les postes du Loch, Postolonnec, Ile longue 1 et 2, Fret, Etang, Pen An Ero, Couchouren, et Coadic.

Il est également prévu un débitmètre sur le refoulement du poste de l'Etang.





B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

Les conditions climatiques de l'année 2018 ont été compliquées en début et fin d'année avec des intrusions d'eaux parasites dans les réseaux par rapport à 2017.

En janvier, on peut constater des débordements sur le PR de TOUL AN TREZ suite à des fortes pluies cumulées et le débordement de PR de Trélanec suite à une coupure du réseau ERDF.

Le 02 Juillet, suite à une pluviométrie de 29mm 2 débordements de quelques minutes sont à signaler sur le PR de Menez Gorre et PR CES

En Décembre, on peut également faire le même constat quand Janvier.

On constate également une meilleure gestion des arrivées depuis la mise en service du bassin tampon de la STEP



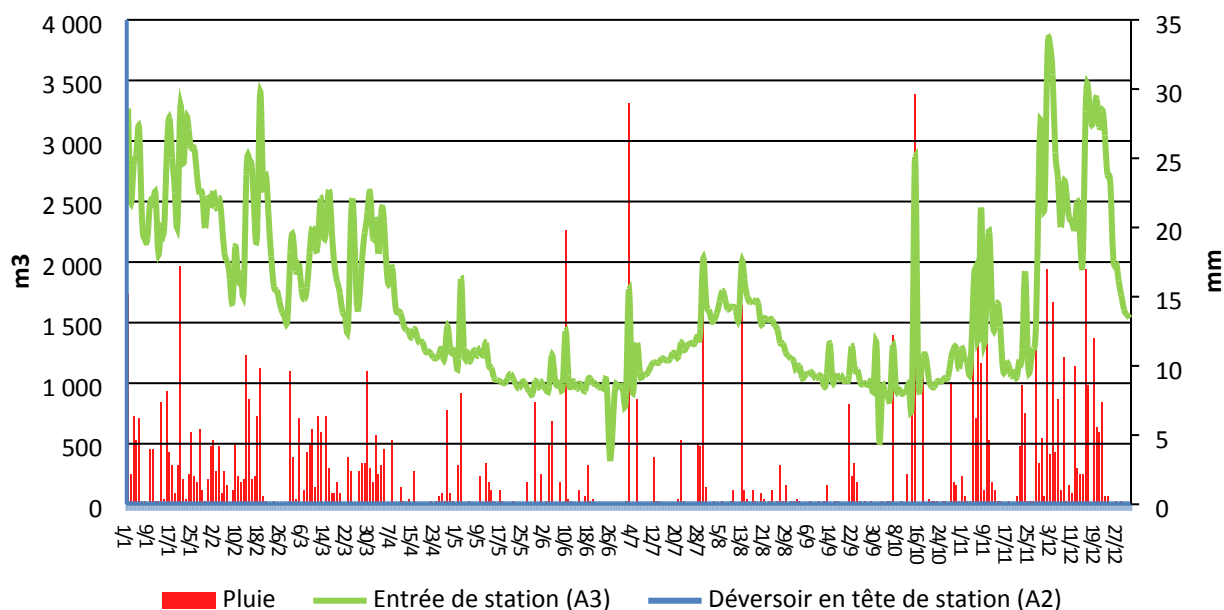


C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP LOSTMARCH MEMBRANAIRES

C.1. BILAN SUR LES VOLUMES

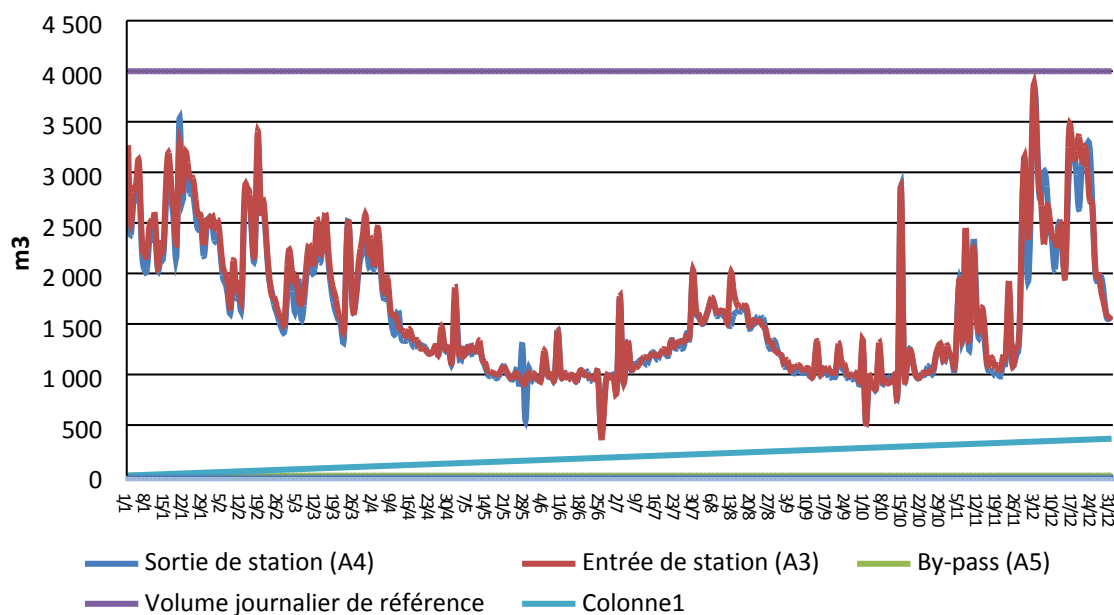
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée de la station (A3) en m³/j



C.1.2. Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3) et de la sortie (A4) en m³/j

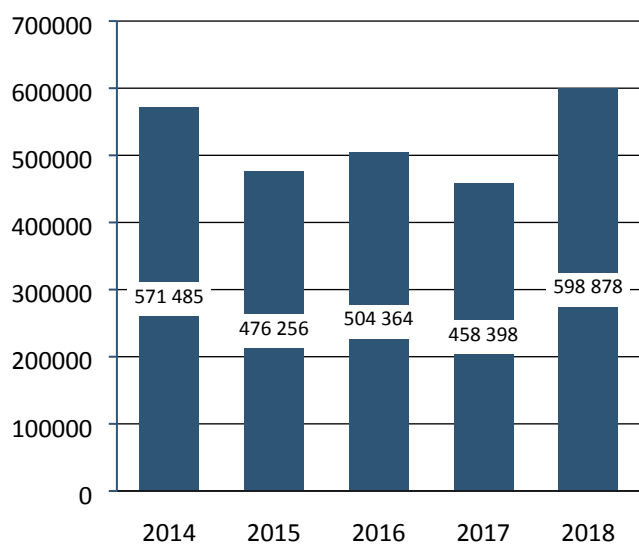




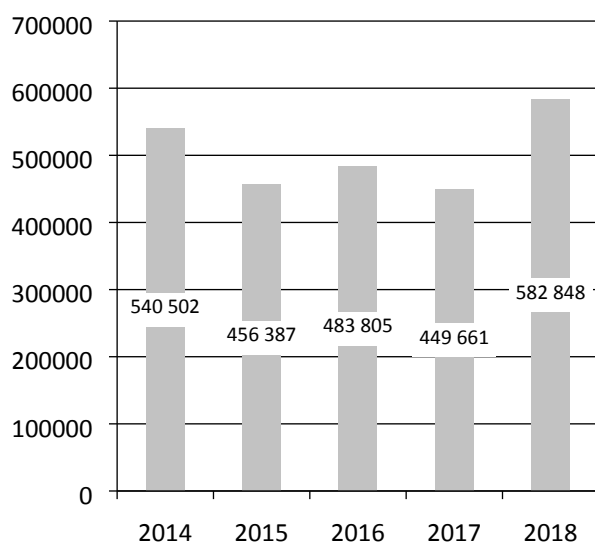
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2014	98 603	89 203	53 513	34 336	36 562	27 868	34 326	44 299	26 470	28 562	55 666	42 077	571 485
	2015	68 759	57 589	44 096	32 759	36 572	27 131	38 016	45 201	29 685	30 648	31 201	34 599	476 256
	2016	79 160	73 898	55 609	34 530	31 543	30 126	40 231	40 796	26 922	28 533	33 990	29 026	504 364
	2017	32 253	47 250	47 277	32 530	32 362	29 837	37 768	45 488	32 230	32 348	30 289	58 766	458 398
	2018	82 642	61 357	63 749	46 084	34 647	29 241	39 649	48 033	32 221	34 068	46 842	81 245	598 878
Sortie de station (A4) (m3)	2014	94 020	74 682	51 331	33 278	35 639	27 095	33 932	43 646	25 246	28 225	53 318	40 090	540 502
	2015	64 791	52 617	42 074	31 531	35 126	26 694	37 476	43 910	28 020	29 734	30 673	33 741	456 387
	2016	76 631	65 841	51 076	33 821	31 057	29 790	40 104	40 981	26 279	28 064	32 609	27 552	483 805
	2017	30 997	45 291	45 836	31 929	32 167	29 352	38 486	45 802	32 093	31 925	29 484	56 299	449 661
	2018	79 139	59 139	60 713	44 766	34 050	29 206	39 301	46 881	31 334	33 795	44 681	79 843	582 848
Pluie (mm)	2014	203,2	203,2	65,4	40,8	75,4	25,6	43	75,8	8,4	65,6	146,4	46	998,8
	2015	109,4	88,4	33	38,2	52	10,6	57,6	111,8	30,8	57,8	67,2	66,8	723,6
	2016	203	119,4	70,2	34,2	21,6	35,2	14	33,8	28	53	86,2	33,2	731,8
	2017	44,2	81,6	62	14,6	51,8	59,6	38,4	46,4	74,8	52	66,4	118,4	710,2
	2018	112,6	66	88	32,6	31,4	37,6	70,4	26	17,4	78,6	113,6	135	809,2

**Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m3**



**Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m3**





C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre :

Volume réglementaire entrée V_e = Volume ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A_2)
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie V_s = Volume ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A_4)
- Bypass intermédiaire (A_5)
- Déversoir entrée STEP (A_2)

Flux réglementaire entrée F_e = Flux ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A_2)
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie F_s = Flux ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A_4)
- Bypass intermédiaire (A_5)
- Déversoir entrée STEP (A_2)

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r / V_r$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire (V_e : entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO₅, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

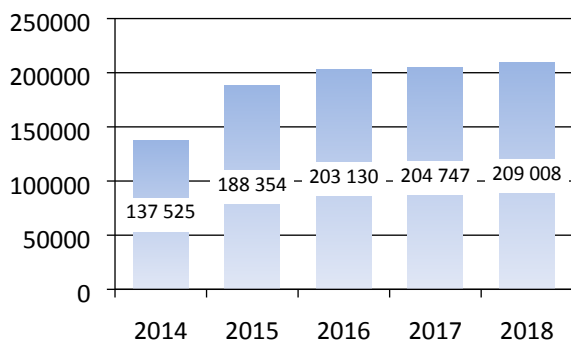
- Déversoir entrée STEP (A_2),
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO₅, NTK, NGL et Pt :

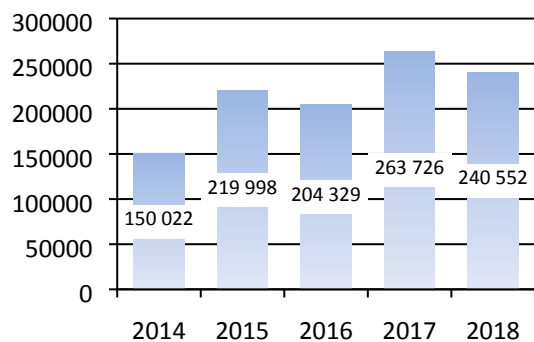
- Charge kg / an = [moyenne (Concentration (A_2) mg/L x Volume déversé (A_2) m³) + moyenne (Concentration (A_3) mg/L x Volume entrée (A_3) m³) + moyenne (Concentration (A_7) mg/L x Volume apports (A_7) m³)] x 365 / 1000



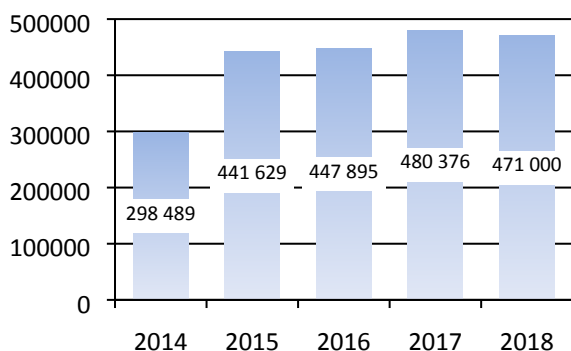
**Evolution des charges entrantes totales
annuelles
DBO5 en kg/an**



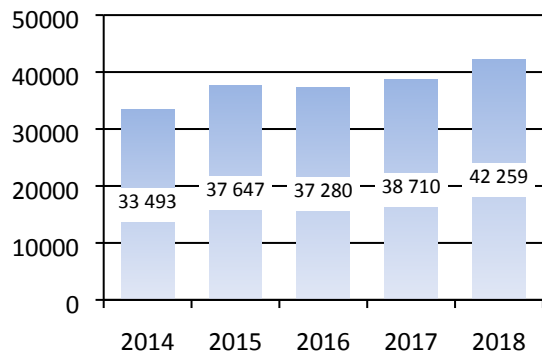
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
MES en kg/an**



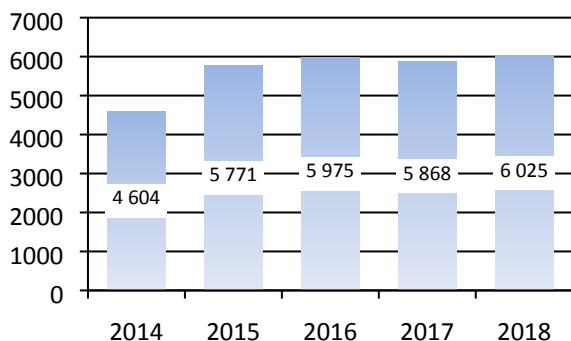
**Evolution des charges entrantes totales
annuelles
DCO en kg/an**



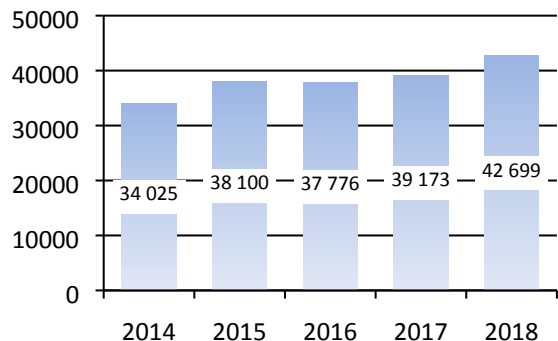
**Evolution des charges entrantes
annuelles
Azote Kjeldhal en kg/an**



**Evolution des charges entrantes totales
annuelles
Phosphore total en kg/an**

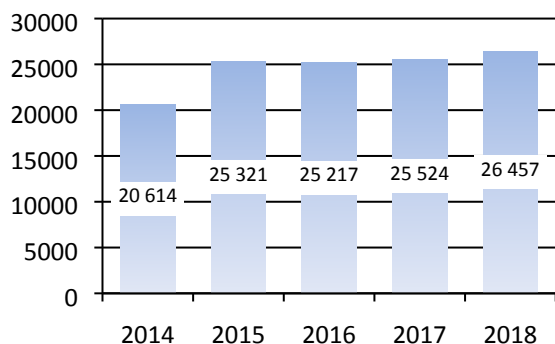


**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Global en kg/an**





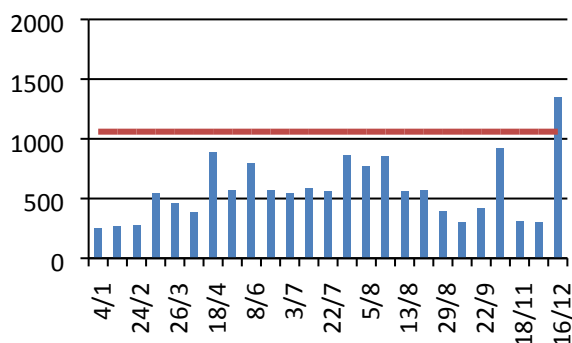
Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Ammoniacal en kg/an



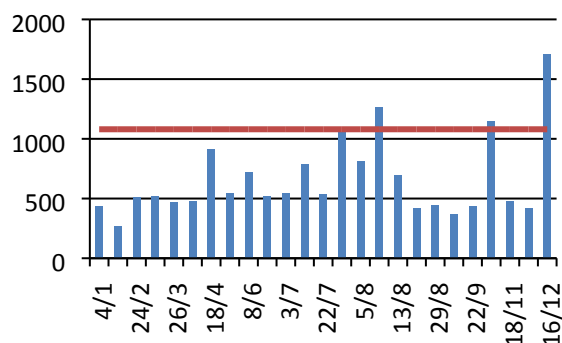
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m³) / 1000

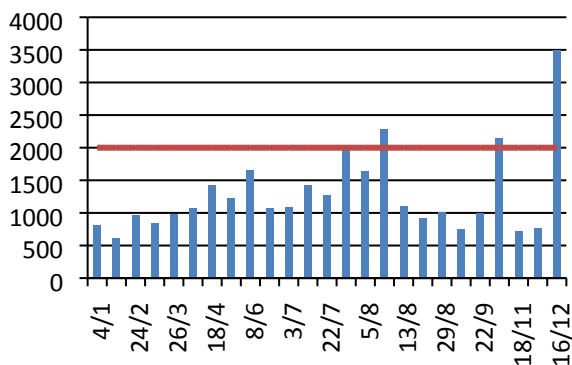
**Charge entrante
DBO5 en kg/j**



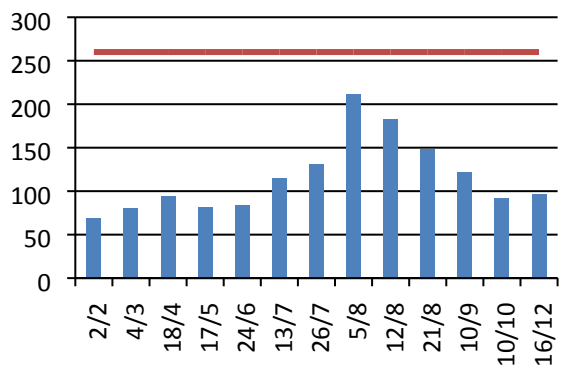
**Charge entrante
MES en kg/j**



**Charge entrante
DCO en kg/j**

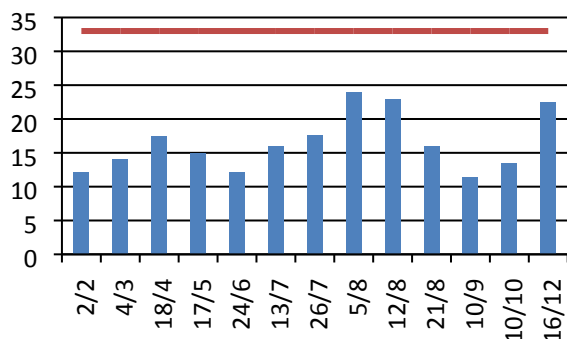


**Charge entrante
Azote Kjeldhal en kg/j**

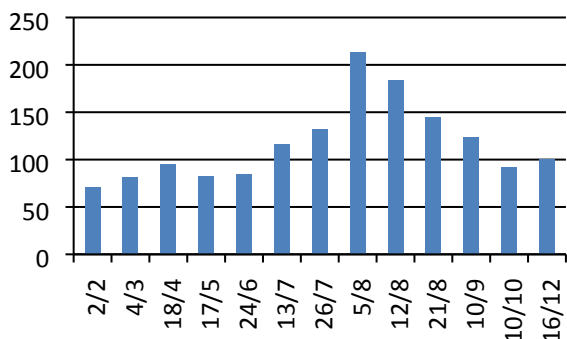




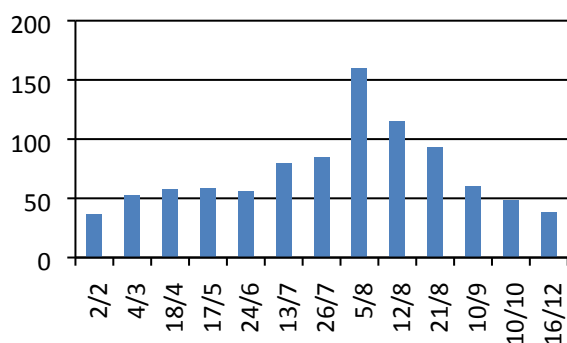
**Charge entrante
Phosphore en kg/j**



**Charge entrante
Azote global en kg/j**



**Charge entrante
Azote ammoniacal en kg/j**



C.2.3. La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m³) / 1000

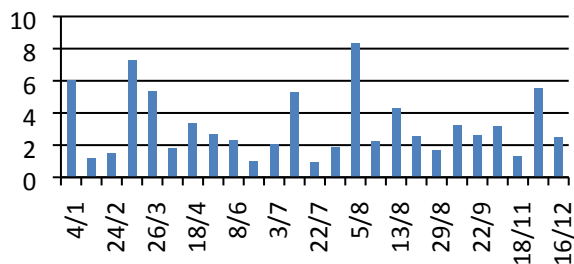
Sans objet en 2018



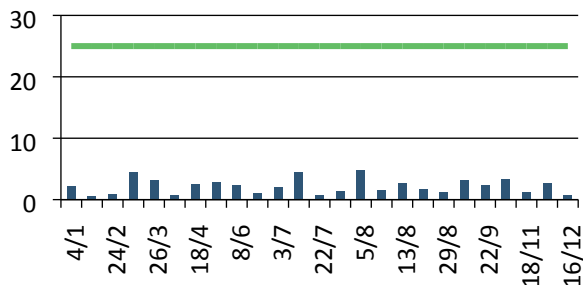
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement

Flux réglementaire sortie F_s kg/j = Concentration réglementaire sortie C_s (mg/L) x Volume réglementaire sortie V_s (m³)/x 1000

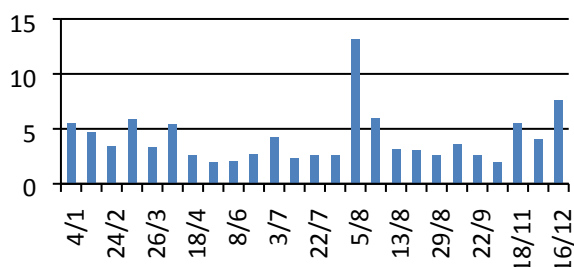
**Charge sortante
DBO5 en kg/j**



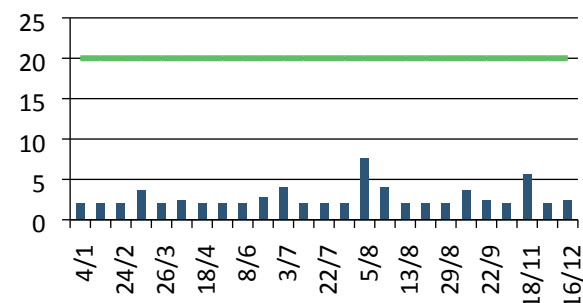
**Concentration sortante DBO5 en
mg/l**



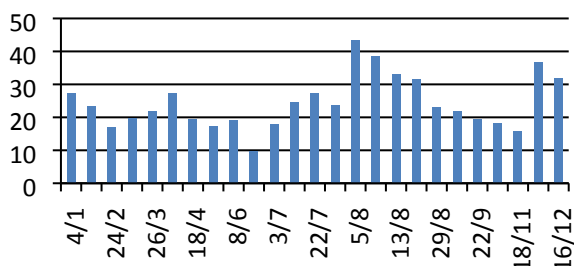
**Charge sortante
MES en kg/j**



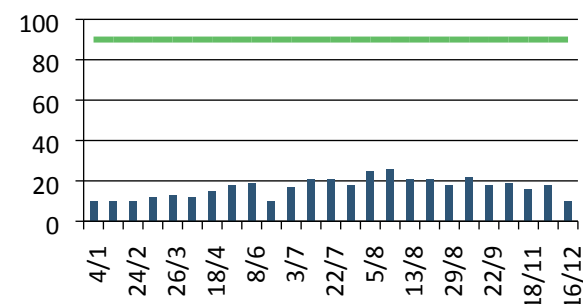
Concentration sortante MES en mg/l



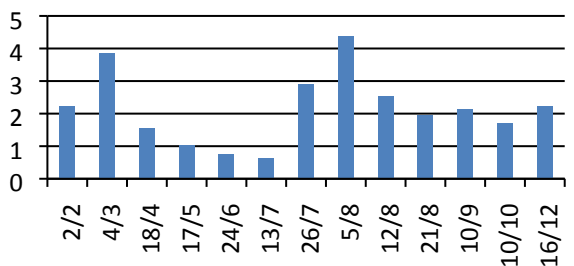
**Charge sortante
DCO en kg/j**



Concentration sortante DCO en mg/l

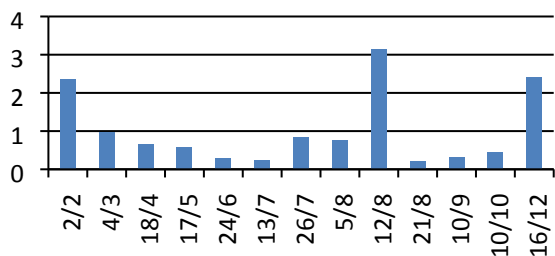


**Charge sortante
Azote Kjeldhal en kg/j**

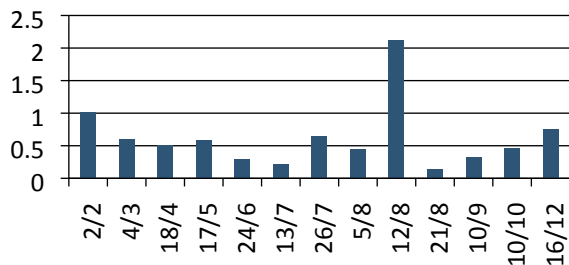




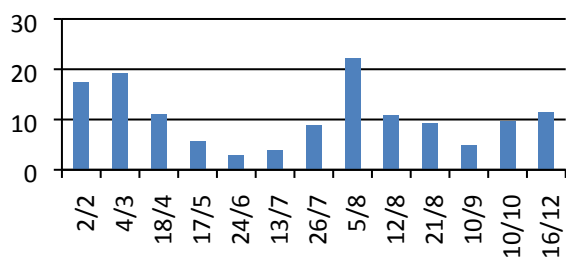
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



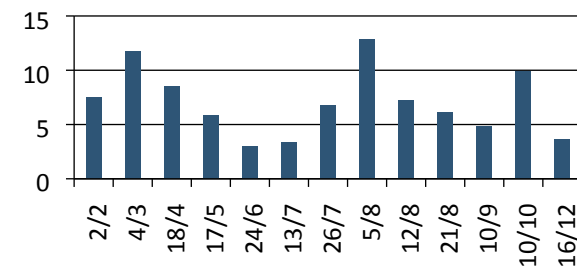
**Concentration sortante Phosphore en
mg/l**



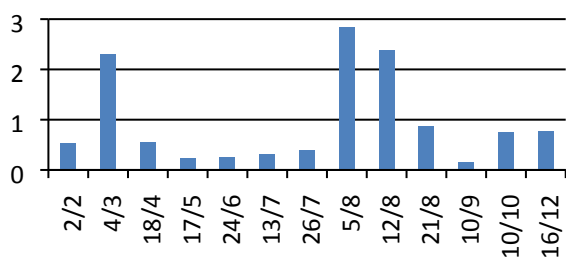
**Charge sortante
Azote global en kg/j**



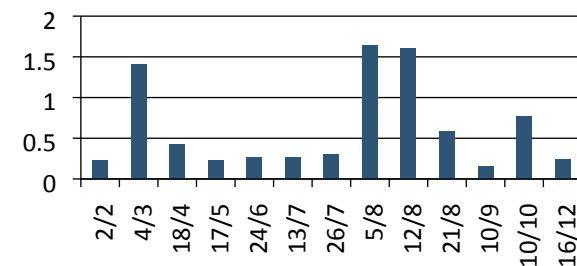
**Concentration sortante Azote global en
mg/l**



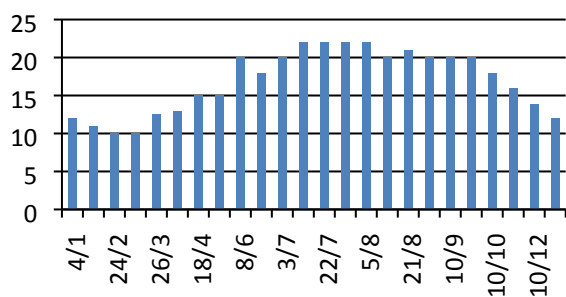
**Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j**



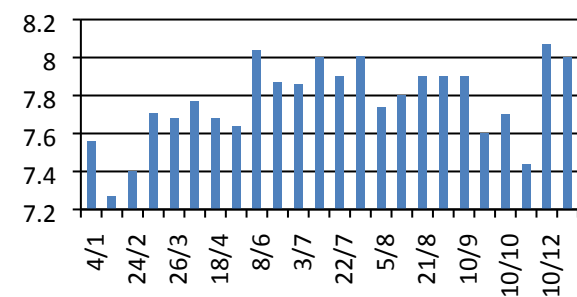
**Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie

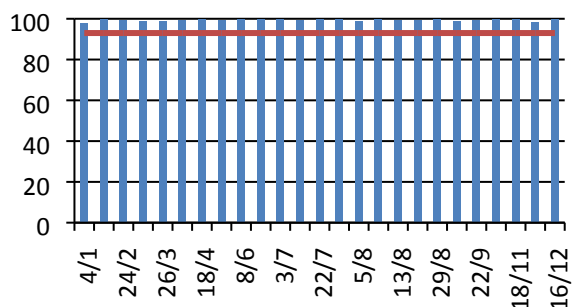




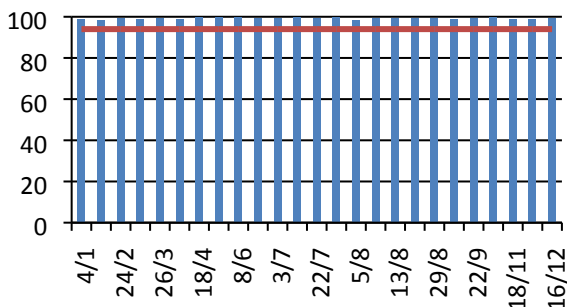
C.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$

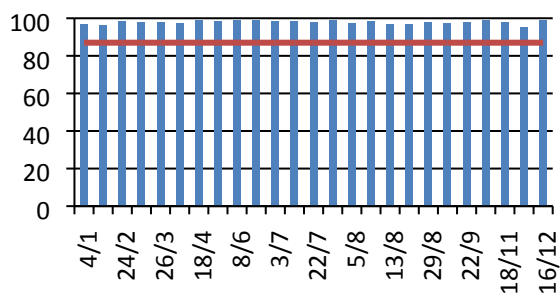
Rendement DBO5 en %



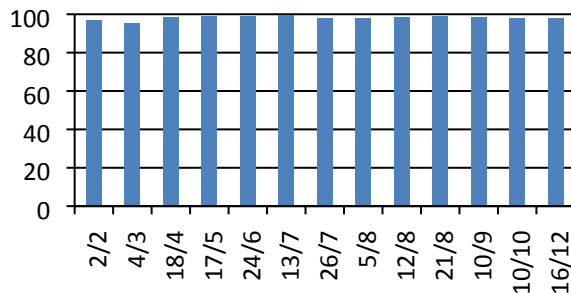
Rendement MES en %



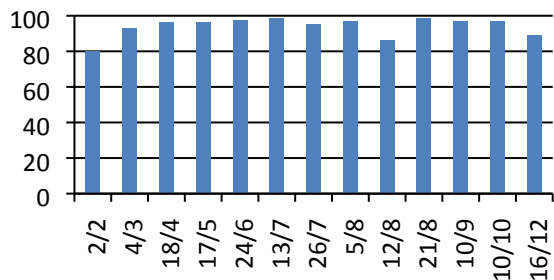
Rendement DCO en %



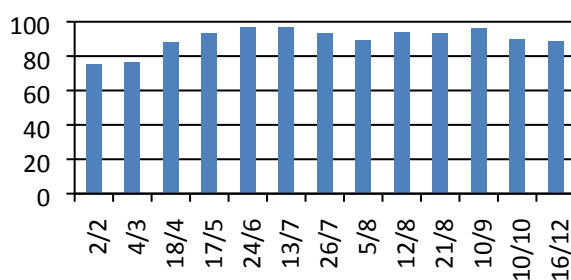
Rendement Azote Kjeldhal en %



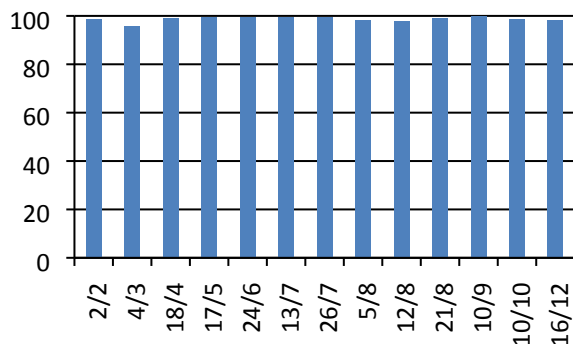
Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



Rendement Azote Ammoniacal en %



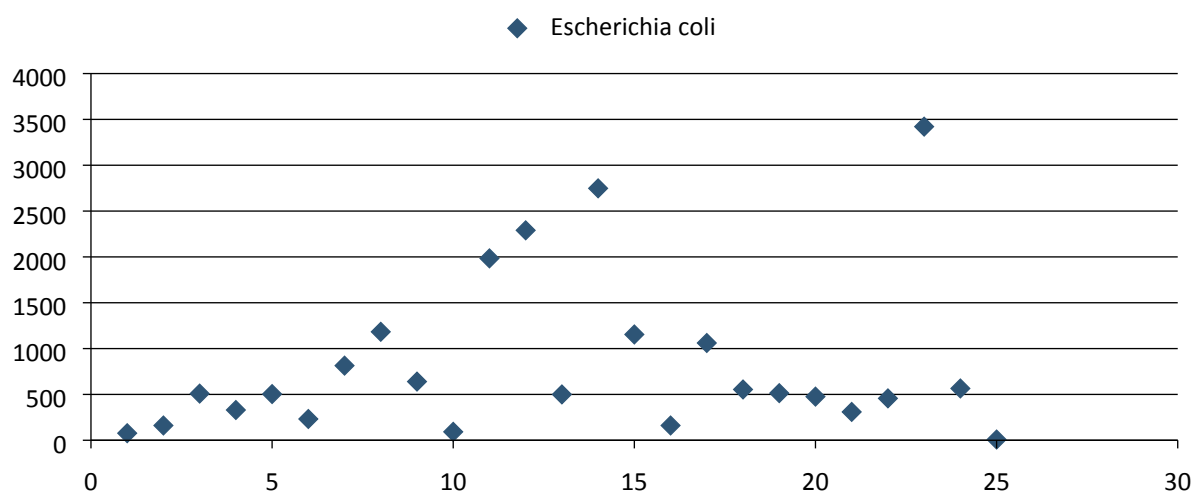
C.2.6. Le suivi bactériologique

STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON

		Escherichia coli (E. coli) Unité : N/100 ml
04/01/2018	Sortie de station (R)	77
02/02/2018	Sortie de station (R)	161
24/02/2018	Sortie de station (R)	509
04/03/2018	Sortie de station (R)	330
26/03/2018	Sortie de station (R)	504
03/04/2018	Sortie de station (R)	232
18/04/2018	Sortie de station (R)	814
17/05/2018	Sortie de station (R)	1 183
08/06/2018	Sortie de station (R)	640
24/06/2018	Sortie de station (R)	92
03/07/2018	Sortie de station (R)	1 984
13/07/2018	Sortie de station (R)	2 290
22/07/2018	Sortie de station (R)	500
26/07/2018	Sortie de station (R)	2 748
05/08/2018	Sortie de station (R)	1 154
12/08/2018	Sortie de station (R)	161
13/08/2018	Sortie de station (R)	1 061
21/08/2018	Sortie de station (R)	554
29/08/2018	Sortie de station (R)	514
10/09/2018	Sortie de station (R)	476
22/09/2018	Sortie de station (R)	309
10/10/2018	Sortie de station (R)	457
18/11/2018	Sortie de station (R)	3 421
10/12/2018	Sortie de station (R)	565
16/12/2018	Sortie de station (R)	8

La station d'épuration est non-conforme en 2018 pour le paramètre E.Coli.

Escherichia coli





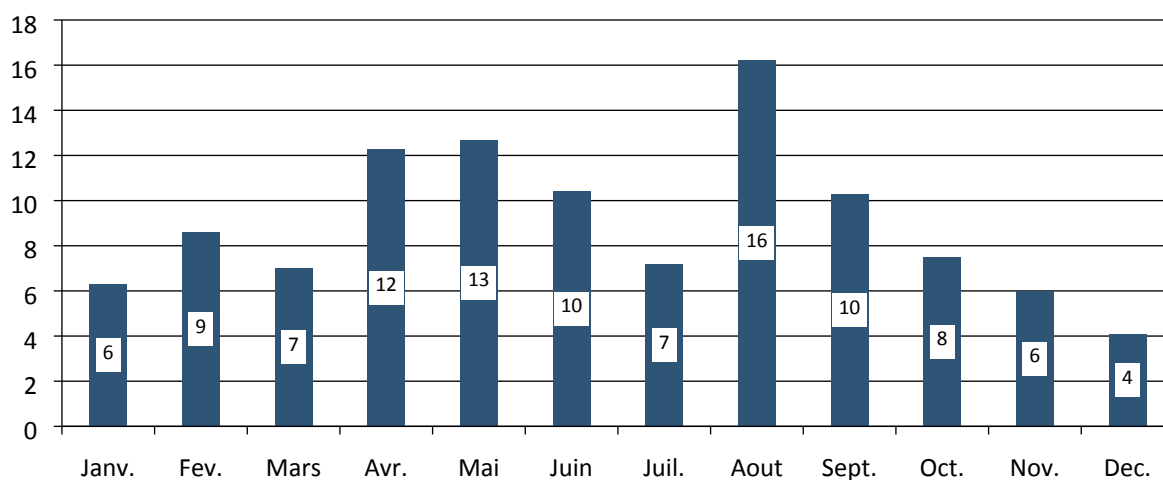
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTÉRIEURS

C.3.1. Les boues

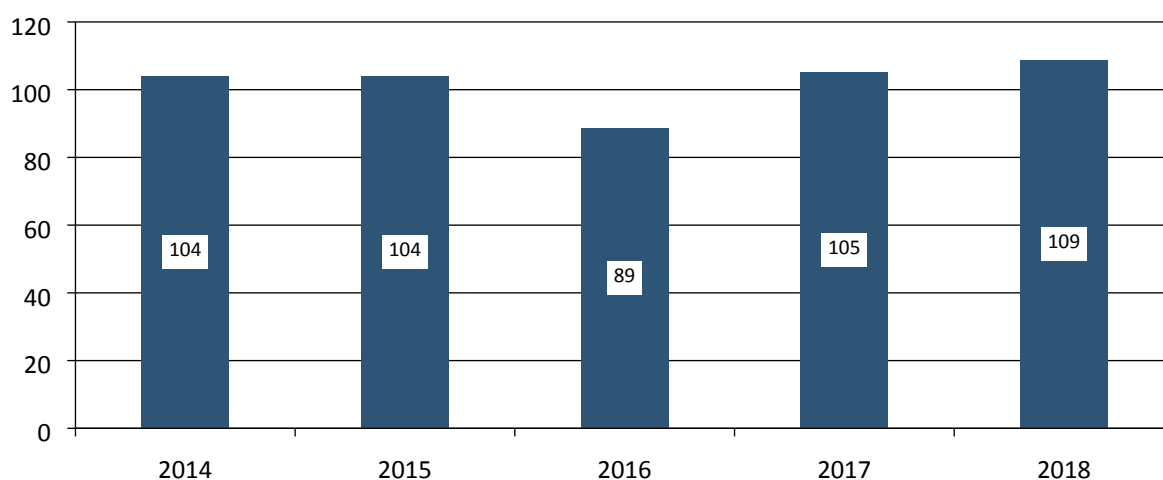
Boues	Quantité annuelle brute (m ³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)	11 542	108,558
Boues évacuées (point S6 et S17)	760	103,142

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

Boues produites en tonnes de matière sèche par mois



Boues produites par tonne de matière sèche par an





Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total
Boues TE vers compos. produit	71,432	69.26%
Boues TE vers épandage	31,71	30.74%

C.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	7 580	Refus dégr. PE vers décharge

Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année

Sous-produits apportés	Quantité annuelle brute
Matières de vidanges (S12)	626,65 m3

C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Quantité des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute
Matières de vidanges (S12)	626,65 m3

C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS

C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	946 922

C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Acide chlorhydrique	Eau	8 200
Chlorure ferrique	Eau	18 560
Eau de Javel	Eau	8 900
Poly cation poudre	Boue	4 200



C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE

C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Plusieurs opérations de renouvellements ont été réalisées sur 2018.

La transformation du bassin à marée en bassin tampon a été réalisé ainsi que la mise en place d'un tamiseur en tête de réacteurs membranaires et 'un nouveau rack membranaire dans chaque réacteur.

La mise en service du bassin tampon a eu lieu mi-août 2018 et des nouveaux racks en novembre 2018.

Nous constatons depuis une nette amélioration sur la gestion des effluents arrivant à la station pendant les épisodes pluvieux.

C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Il est à noter un by-pass du traitement de la STEP vers le bassin à marée dans la journée du 01/01/2018 suite à une forte pluie de 18mm en 3 heures.

C.6. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).





			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	4 000	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	1 060															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		24		24		24		12		12		12	12	12	12	
	Nombre de mesures réalisées		25		25		25		13		13		13	13	13	13	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		99,3	2,74	97,8	16,8	99,3	2,21	90,1	7,03	98	1,48	0,62	0,19	5,36	94	0,62
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		25		25		25		13		13		13	13	13	13	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		99,2	2,73	97,6	16,52	99,3	2,26	-	-	98	1,48	-	-	-	94	0,62
	Valeur rédhibitoire (1)		85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		94	20	87	90	93	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		3		3		3		0		0		0	0	0	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	85	15	90	10	-	-	-	90	1
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		-	-	-	Conforme	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :					Non conforme												

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.



C.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

Sans objet en 2018

C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT

Evolution des charges annuelles moyennes de fonctionnement atteintes par les stations d'épuration

Noms des stations	2017		2018	
	Charge hydraulique	Charge Polluante DBO ₅	Charge hydraulique	Charge Polluante DBO ₅
STEP Lostmarch membranaires	43,30 %	53,70 %	53,0 %	54,20 %

Conclusion générale annuelle par paramètre

Paramètre	Conformité générale annuelle par paramètre
Phosphore total (en P)	Conforme
Matières en suspension	Conforme
Escherichia coli (E. coli)	Non Conforme
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	Conforme
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	Conforme
Azote Kjeldhal (en N)	Conforme
Azote global (N.GL.)	Conforme

Malgré les bons résultats sur l'ensemble des paramètres physico-chimique, la station est non conforme en 2018 à la vue des résultats bactériologiques.

Le détail des analyses est présenté ci-après.

Détail des résultats d'autosurveillance 2018 :

Concentration

STEP Lostmarch membranaires Cne																						
2018	ENTREE											SORTIE										
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	
04/01/2018	2896	88	277	150							3.15	2739	2.21	10	2							
02/02/2018	2452	108	251	110	27.9	14.99	0.03	1	28.93	4.93	2.32	2325	0.5	10	2	0.96	0.23	0.082	6.46	7.5	1.02	
24/02/2018	1767	156	544	290							3.49	1694	0.9	10	2							
04/03/2018	1988	275	426	260	40.08	26.42	0.03	1	41.11	7.05	1.55	1634	4.44	12	3.6	2.35	1.41	1.31	8.07	11.73	0.6	
26/03/2018	1682	272	578	280							2.12	1682	3.2	13	2							
03/04/2018	2401	160	445	200							2.78	2275	0.8	12	2.4							
18/04/2018	1338	664	1066	683	69.98	43.24	0.03	1	71.01	13.1	1.61	1301	2.6	15	2	1.19	0.42	0.051	7.3	8.54	0.51	
17/05/2018	1006	568	1217	540	81.36	58.22	0.03	1	82.39	14.9	2.14	966	2.8	18	2	1.07	0.23	0.03	4.72	5.82	0.59	
08/06/2018	997	800	1663	720							2.08	1006	2.3	19	2							
24/06/2018	971	583	1107	532	86.01	57.49	0.03	1	87.04	12.6	1.9	969	1.05	10	2.8	0.77	0.26	0.03	2.18	2.98	0.3	
03/07/2018	1058	511	1019	512							1.99	1050	1.97	17	4							
13/07/2018	1172	500	1212	670	98.36	67.84	0.03	1	99.39	13.6	2.42	1166	4.54	21	2	0.55	0.26	0.03	2.76	3.34	0.21	
22/07/2018	1277	442	994	420							2.25	1297	0.7	21	2							
26/07/2018	1330	647	1524	792	98.6	64.1	0.03	1	99.7	13.3	2.36	1313	1.4	18	2	2.21	0.3	0.03	4.54	6.78	0.64	
05/08/2018	1760	440	932	460	119.9	90.9	0.03	1	121	13.7	2.12	1733	4.8	25	7.6	2.53	1.64	0.426	9.87	12.83	0.44	
12/08/2018	1989	430	1150	637	92	58	0.03	0.23	92.26	11.5	2.67	1481	1.5	26	4	1.7	1.6	0.26	5.3	7.26	2.12	
13/08/2018	1855	303	597	376							1.97	1580	2.7	21	2							
21/08/2018	1529	370	596	272	96.6	61.1	0.03	1	94.66	10.5	1.61	1508	1.7	21	2	1.3	0.58	0.03	4.83	6.16	0.14	
29/08/2018	1226	320	824	364							2.58	1278	1.3	18	2							
10/09/2018	1048	290	715	348	116.5	57.34	0.03	1	117.6	10.9	2.47	995	3.24	22	3.6	2.14	0.15	0.03	2.71	4.88	0.33	
22/09/2018	1122	371	882	390							2.38	1086	2.4	18	2.4							
10/10/2018	922	997	2327	1240	98.92	52.73	0.03	1	99.95	14.6	2.33	966	3.3	19	2	1.77	0.77	0.12	8.03	9.92	0.46	
18/11/2018	991	316	730	480							2.31	991	1.3	16	5.6							
10/12/2018	2333	130	326	180							2.51	2042	2.7	18	2							
16/12/2018	3412	396	1023	500	28.3	11.3	0.03	1	29.33	6.6	2.58	3176	0.78	10	2.4	0.7	0.24	0.03	2.89	3.62	0.76	
Moyenne	-	405.5	897	456.24	81.12	51.05	0.03	0.94	81.87	11.3	2.31	-	2.21	16.8	2.74	1.48	0.622	0.189	5.358	7.03	0.62	
Min	922	88	251	110	27.9	11.3	0.03	0.23	28.93	4.93	1.55	966	0.5	10	2	0.55	0.15	0.03	2.18	2.98	0.14	
Max	3412	997	2327	1240	119.9	90.9	0.03	1	121	14.9	3.49	3176	4.8	26	7.6	2.53	1.64	1.31	9.87	12.83	2.12	



Flux et Rendement

2018	ENTREE							TAUX de CHARGE / flux de référence							SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE					
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydraulique %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %
04/01/2018	2896	254.9	802.19	434.4			0	72%	24%	40%	40%				2739	6.05	27.39	5.48			0	97.6	96.6	98.7			
02/02/2018	2452	264.8	615.45	269.72	68.41	70.94	12.1	61%	25%	31%	25%	26%		37%	2325	1.16	23.25	4.65	2.23	17.44	2.37	99.6	96.2	98.3	96.7	75.4	80.4
24/02/2018	1767	275.7	961.25	512.43			0	44%	26%	48%	47%				1694	1.52	16.94	3.39			0	99.4	98.2	99.3			
04/03/2018	1988	546.7	846.89	516.88	79.68	81.73	14	50%	52%	42%	48%	31%		42%	1634	7.25	19.61	5.88	3.84	19.17	0.97	98.7	97.7	98.9	95.2	76.5	93.1
26/03/2018	1682	457.5	972.2	470.96			0	42%	43%	49%	44%				1682	5.38	21.87	3.36			0	98.8	97.8	99.3			
03/04/2018	2401	384.2	1068.44	480.2			0	60%	36%	53%	44%				2275	1.82	27.3	5.46			0	99.5	97.4	98.9			
18/04/2018	1338	888.4	1426.31	913.85	93.63	95.01	17.5	33%	84%	71%	85%	36%		53%	1301	3.38	19.52	2.6	1.55	11.11	0.67	99.6	98.6	99.7	98.3	88.3	96.2
17/05/2018	1006	571.4	1224.3	543.24	81.85	82.88	15	25%	54%	61%	50%	31%		45%	966	2.7	17.39	1.93	1.03	5.62	0.57	99.5	98.6	99.6	98.7	93.2	96.2
08/06/2018	997	797.6	1658.01	717.84			0	25%	75%	83%	66%				1006	2.31	19.11	2.01			0	99.7	98.8	99.7			
24/06/2018	971	566.1	1074.9	516.57	83.52	84.52	12.2	24%	53%	54%	48%	32%		37%	969	1.02	9.69	2.71	0.75	2.89	0.29	99.8	99.1	99.5	99.1	96.6	97.6
03/07/2018	1058	540.6	1078.1	541.7			0	26%	51%	54%	50%				1050	2.07	17.85	4.2			0	99.6	98.3	99.2			
13/07/2018	1172	586	1420.46	785.24	115.3	116.5	15.9	29%	55%	71%	73%	44%		48%	1166	5.29	24.49	2.33	0.64	3.89	0.24	99.1	98.3	99.7	99.4	96.7	98.5
22/07/2018	1277	564.4	1269.34	536.34			0	32%	53%	63%	50%				1297	0.91	27.24	2.59			0	99.8	97.9	99.5			
26/07/2018	1330	860.5	2026.92	1053.4	131.1	132.6	17.6	33%	81%	101%	98%	50%		53%	1313	1.84	23.63	2.63	2.9	8.9	0.85	99.8	98.8	99.8	97.8	93.3	95.2
05/08/2018	1760	774.4	1640.32	809.6	211	213	24	44%	73%	82%	75%	81%		73%	1733	8.32	43.32	13.17	4.38	22.23	0.77	98.9	97.4	98.4	97.9	89.6	96.8
12/08/2018	1989	855.3	2287.35	1267	183	183.5	22.9	50%	81%	114%	117%	70%		69%	1481	2.22	38.51	5.92	2.52	10.75	3.14	99.7	98.3	99.5	98.6	94.1	86.3
13/08/2018	1855	562.1	1107.44	697.48			0	46%	53%	55%	65%				1580	4.27	33.18	3.16			0	99.2	97.0	99.5			
21/08/2018	1529	565.7	911.28	415.89	147.7	144.7	16	38%	53%	46%	39%	57%		48%	1508	2.56	31.67	3.02	1.96	9.29	0.22	99.5	96.5	99.3	98.7	93.6	98.6
29/08/2018	1226	392.3	1010.22	446.26			0	31%	37%	51%	41%				1278	1.66	23	2.56			0	99.6	97.7	99.4			
10/09/2018	1048	303.9	749.32	364.7	122.1	123.2	11.4	26%	29%	37%	34%	47%		35%	995	3.22	21.89	3.58	2.13	4.86	0.33	98.9	97.1	99.0	98.3	96.1	97.1
22/09/2018	1122	416.3	989.6	437.58			0	28%	39%	49%	41%				1086	2.61	19.55	2.61			0	99.4	98.0	99.4			
10/10/2018	922	919.2	2145.49	1143.3	91.2	92.15	13.5	23%	87%	107%	106%	35%		41%	966	3.19	18.35	1.93	1.71	9.58	0.44	99.7	99.1	99.8	98.1	89.6	96.7
18/11/2018	991	313.2	723.43	475.68			0	25%	30%	36%	44%				991	1.29	15.86	5.55			0	99.6	97.8	98.8			
10/12/2018	2333	303.3	760.56	419.94			0	58%	29%	38%	39%				2042	5.51	36.76	4.08			0	98.2	95.2	99.0			
16/12/2018	3412	1351	3490.48	1706	96.56	100.1	22.5	85%	127%	175%	158%	37%		68%	3176	2.48	31.76	7.62	2.22	11.5	2.41	99.8	99.1	99.6	97.7	88.5	89.3
Moyenne	-	572.6	1290.41	659.05	115.8	117	16.5	41%	54%	65%	61%	45%		50%	-	3.2	24.36	4.1	2.14	10.56	1.02	99.3	97.8	99.3	98.0	90.1	94.0
Min	922	254.9	615.45	269.72	68.41	70.94	11.4	23%	24%	31%	25%	26%		35%	966	0.91	9.69	1.93	0.64	2.89	0.22	97.6	95.2	98.3	95.2	75.4	80.4
Max	3412	1351	3490.48	1706	211	213	24	85%	127%	175%	158%	81%		73%	3176	8.32	43.32	13.17	4.38	22.23	3.14	99.8	99.1	99.8	99.4	96.7	98.6





15.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

*Garantir la performance
de votre réseau*



DÉTAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.250	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.251	OUI	5
Total Partie A :		15	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.253	70,86%	23
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		54,02	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		77,351	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.255	98,41%	15
Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		76,12	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		77,351	
Total Partie B :		27	
PARTIE C			
Altimétrie des canalisations	VP.256	13,5%	0
Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12		10,44	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		77,351	
Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	VP.257	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.258	OUI	10
Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau eaux usées)	VP.259	NON	0
Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	VP.260	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	VP.261	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluri annuel de travaux	VP.262		0
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Total Partie C :		40	
VALEUR DE L'INDICE		82	



P255.3-1 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

		Valeur	Note
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	VP.158	NON	0
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	VP.159	NON	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	VP.160	NON	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	VP.161	NON	0
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	VP.162	OUI	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	VP.163	NON	0
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :</i> Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	VP.164	NON	0
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :</i> Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	VP.165	NON	0
Note		10	



16.

LES INTERVENTIONS RÉALISÉES

*Préserver et moderniser
votre patrimoine*



LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydro-curage du réseau

Synthèse de l'hydro-curage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Linéaire curé (ml)
Crozon	2196

Détail de l'hydro-curage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé
Crozon	09/01/18	CROZON et BREST (Route de)	260
Crozon	13/03/18	MAGELLAN0 COUEDIC (Rue du)	729
Crozon	14/03/18	0 COUEDIC (Rue du)	97
Crozon	14/03/18	2 CAP DE LA CHEVRE (Rue du)	604
Crozon	22/03/18	LEON BLUM (Place)	25
Crozon	06/04/18	ALAIN, GARN AR DALAR JEAN BART (Rue)	481

Synthèse de l'hydro-curage ponctuel réseau / branchements réalisé durant l'année :

Commune	Nombre
Crozon	15

Détail de l'hydro-curage ponctuel réseau / branchements réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse
Crozon	19/01/18	PORTZIC (Rue du)
Crozon	22/01/18	YS (Rue d')
Crozon	03/02/18	ANNE DE MESMEUR (Rue)
Crozon	13/03/18	ALAIN (Rue)
Crozon	22/03/18	LEON BLUM (Place)
Crozon	27/03/18	BRUYERES (Allée des)
Crozon	19/04/18	CAPITAINE DE MORGAT
Crozon	23/04/18	26 LOUIS JOUVEL (Rue)
Crozon	22/05/18	ALSACE LORRAINE (Rue)
Crozon	15/06/18	CHANOINE GRALL (Rue du)
Crozon	09/07/18	3 PHARE (Allée du)
Crozon	13/07/18	9 VALLON (Rue du)
Crozon	27/07/18	2 ATLANTIQUE (Rue de l')
Crozon	06/08/18	France LIBRE (Bd)
Crozon	30/08/18	52 ALSACE LORRAINE (rue)



Synthèse des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Linéaire inspecté (ml)
Crozon	2095.20

Détail des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
Crozon	09/01/18	CROZON et BREST (Route de)	244,1
Crozon	14/03/18	SORBIERS (Rue des)	514,4
Crozon	15/03/18	JACQUES CARTIER (Rue)	269,6
Crozon	15/03/18	CAP DE LA CHEVRE (Rue du)	269,6
Crozon	16/03/18	CAP DE LA CHEVRE (Rue du)	398,7
Crozon	06/04/18	ALAIN (Rue)	105.5
Crozon	06/04/18	GARN AN DALAR (Rue)	129.1
Crozon	06/04/18	JEAN BART (Rue)	164.2

Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisés durant l'année :

Commune	Nombre
Crozon	40

Détail des interventions sur les postes de relevage réalisés durant l'année :

Commune	Date	Adresse
Crozon	05/02/18	PR de Toul An Trez
Crozon	23/02/18	PR du Portzic
Crozon	23/02/18	PR de la route de Dinan
Crozon	02/03/18	PR du CES
Crozon	02/03/18	PR Kerbasguen
Crozon	05/03/18	PR Atlantique
Crozon	19/03/18	PR de Menez Gorre
Crozon	23/03/18	Pr de Toul An Trez
Crozon	23/03/18	Pr Ile Longue
Crozon	23/03/18	PR Quai du Fret
Crozon	23/03/18	PR Etang
Crozon	23/03/18	PR PenAn Ero
Crozon	23/03/18	PR Couchouren
Crozon	23/03/18	PR Hent Poraon
Crozon	23/03/18	PR Trelannec
Crozon	23/03/18	PR Postolonnec
Crozon	23/03/18	PR Postofort
Crozon	23/03/18	PR Lamboezer
Crozon	18/04/18	PR du Loch
Crozon	24/05/18	PR du Loch
Crozon	26/06/18	PR de Toul An Trez
Crozon	26/07/18	PR de Menez Gorre
Crozon	26/07/18	PR Armorique
Crozon	26/07/18	PR Aire des gens du voyage
Crozon	26/07/18	PR de Toul An Trez



Commune	Date	Adresse
Crozon	28/09/18	PR de Menez Gorre
Crozon	02/10/18	PR du Loch
Crozon	04/10/18	PR de Toul An Trez
Crozon	10/10/18	PR PenAn Ero
Crozon	10/10/18	PR du CES
Crozon	10/10/18	PR de Menez Gorre
Crozon	10/10/18	PR Postofort
Crozon	10/10/18	PR du Porzic
Crozon	10/10/18	PR du Menhir
Crozon	10/10/18	PR d'Armorique
Crozon	10/10/18	PR de la route de Dinan
Crozon	11/10/18	PR Kerbasguen
Crozon	18/12/18	PR de Pen ar Ro
Crozon	19/12/18	PR de Toul An Trez
Crozon	24/12/18	PR Aire des gens du voyage



LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les interventions de maintenance 2ème niveau

Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total général
Crozon	40	24	64

Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Crozon	PR de Clouchouren	Coffret Electrique	02/02/2018	Curatif
Crozon	PR de Toul An Trez	Armoire électrique	16/01/2018	Préventif
Crozon	PR de Toul An Trez	Armoire électrique	19/09/2018	Préventif
Crozon	PR de Toul An Trez	Pompe n°1	03/01/2018	Préventif
Crozon	PR de Toul An Trez	Pompe n°1	08/01/2018	Curatif
Crozon	PR de Toul An Trez	Pompe n°1	30/07/2018	Curatif
Crozon	PR de Toul An Trez	Pompe n°1	02/08/2018	Curatif
Crozon	PR de Toul An Trez	Pompe n°2	16/01/2018	Préventif
Crozon	PR de Toul An Trez	PR de Toul An Trez	25/07/2018	Préventif
Crozon	PR de Toul An Trez	Télésurveillance	19/03/2018	Préventif
Crozon	PR de Toul An Trez	Télésurveillance	19/04/2018	Préventif
Crozon	PR de Toul An Trez	Télésurveillance	14/08/2018	Curatif
Crozon	PR de Toul An Trez	Télésurveillance	05/10/2018	Préventif
Crozon	PR de Toul An Trez	Tour de desodorisation	18/06/2018	Curatif
Crozon	PR du Loch	Armoire	25/01/2018	Curatif
Crozon	PR du Loch	Armoire	21/12/2018	Curatif
Crozon	PR du Loch	Batterie de condensateurs	28/09/2018	Préventif
Crozon	PR du Loch	Pompe de surface verticale N°3	04/05/2018	Curatif
Crozon	PR Hent Poraon	Télésurveillance	06/12/2018	Curatif
Crozon	PR Ile Longue 1	Coffret Electrique	13/04/2018	Préventif
Crozon	PR Kerbasguen	Pompe 1	11/10/2018	Curatif
Crozon	PR Port du Fret	Télésurveillance	16/01/2018	Curatif
Crozon	PR Port du Fret	Télésurveillance	23/01/2018	Curatif
Crozon	PR Postolonnec	PR Postolonnec	20/02/2018	Curatif
Crozon	PR Postolonnec	Télésurveillance	12/01/2018	Curatif
Crozon	PR Postolonnec	Télésurveillance	17/04/2018	Curatif
Crozon	PR Trélanec	Télésurveillance	15/02/2018	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Armoire electrique	26/03/2018	Préventif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Armoire electrique	29/11/2018	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Armoire électrique principale	29/01/2018	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Batterie de condensateurs	01/10/2018	Préventif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Cellule Moyenne Tension arrivée	11/09/2018	Préventif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Centrale Polymere	23/03/2018	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Compresseur air 1	22/03/2018	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Compresseur air 1	11/09/2018	Préventif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Compresseur air 1	03/12/2018	Préventif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Compresseur air 2	11/09/2018	Préventif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Conductimetre	07/02/2018	Curatif





Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Conductimetre	16/04/2018	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Debitmetre	30/11/2018	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Lot 2 vannes isolement	12/02/2018	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Lot 4 vannes	01/10/2018	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Lot robinetterie	29/03/2018	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Lot robinetterie	01/10/2018	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Lot tuyauterie	23/08/2018	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Module membranaire 1	07/03/2018	Préventif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Module membranaire 1	13/04/2018	Préventif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Module membranaire 1	24/10/2018	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Pompe 2	16/01/2018	Préventif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Pompe marée n°1	07/12/2018	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Pont brosse N°1 (bassin central)	09/01/2018	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Pont brosse N°1 (bassin central)	04/04/2018	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Pont brosse N°1 (bassin central)	18/06/2018	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Pont brosse N°1 (bassin central)	26/06/2018	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Preleveur entree	11/10/2018	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Preleveur Sortie	19/04/2018	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	STEP Lostmarch membranaires	21/02/2018	Préventif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Surpresseur 1	01/03/2018	Préventif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Surpresseur 1	29/06/2018	Préventif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Surpresseur 2	29/06/2018	Préventif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Surpresseur 3	02/07/2018	Préventif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Tamiseur 1	09/03/2018	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Tamiseur 3	11/09/2018	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	Telesurveillance	31/10/2018	Curatif





Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libelle installation	Equipement	Date
Crozon	PR Ile Longue 1	PR Ile Longue 1	11/06/18
Crozon	PR de Toul An Trez	PR de Toul An Trez	11/06/18
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	STEP Lostmarch membranaires	12/06/18
Crozon	PR du Loch	PR du Loch	12/06/18
Crozon	PR de l'Armorique	PR de l'Armorique	12/06/18
Crozon	PR Ile Longue 2 - Taladec'h	PR Ile Longue 2 - Taladec'h	12/06/18
Crozon	PR du Menhir	PR du Menhir	12/06/18
Crozon	PR de L'Etang	PR de L'Etang	12/06/18
Crozon	PR de Pen ar Ro	PR de Pen ar Ro	12/06/18
Crozon	PR de Pen ar Ro	PR de Pen ar Ro	12/06/18
Crozon	PR du Coadic	PR du Coadic	12/06/18
Crozon	PR de Clouchouren	PR de Clouchouren	12/06/18
Crozon	PR Gymnase du collège	PR Gymnase du collège	12/06/18
Crozon	PR Kerbasguen	PR Kerbasguen	12/06/18
Crozon	PR Trélanec	PR Trélanec	12/06/18
Crozon	PR Lamboezer	PR Lamboezer	12/06/18
Crozon	PR Atlantique	PR Atlantique	12/06/18
Crozon	PR Postofort	PR Postofort	12/06/18
Crozon	PR Hent Poraon	PR Hent Poraon	12/06/18

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Crozon	STEP Lostmarch membranaires	STEP Lostmarch membranaires	12/06/18
Crozon	PR du Loch	PR du Loch	12/06/18



LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel

Un **Programme Contractuel du Renouvellement** correspond à un engagement du Déléataire à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

Participation (€)	2018	Dotation annuelle actualisée (€)	2018	Coefficient d'actualisation de la dotation	2018
			37 543		1,174

Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2018 au titre du Programme

CROZON (Assainissement)	Montant réalisé pour l'année (€)	38 788
----------------------------------	----------------------------------	--------

PR de Lescoat Cne CROZON

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Montant (€)
Pompe N°1	29/03/2018	Total	3 992
		Total (€)	3 992

PR de L'Etang Cne LE FRET

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Montant (€)
Coffret Electrique	14/11/2018	Total	3 757
		Total (€)	3 757

STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON / COMPTAGE SORTIE / PRELEVEMENT

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Montant (€)
Preleveur sortie	06/06/2018	Total	3 992
		Total (€)	3 992



Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2018 au titre du Programme

CROZON (Assainissement)

Montant réalisé pour
l'année (€)

38 788

STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON / FILTRATION MEMBRANAIRE / CENTRALE AIR

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Montant (€)
Extracteur air	12/11/2018	Total	1 761
		Total (€)	1 761

STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON / FILTRATION MEMBRANAIRE / LAVAGE CHIMIQUE

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Montant (€)
Pompe acide chlorhydrique	21/09/2018	Total	2 701
Pompe javel	21/09/2018	Total	2 701
		Total (€)	5 402

STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON / FILTRATION MEMBRANAIRE / REPRISE ET

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Montant (€)
Sonde piezo reprise ET	16/07/2018	Total	504
		Total (€)	504



Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2018 au titre du Programme

CROZON (Assainissement)

Montant réalisé pour
l'année (€)

38 788

STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON / FILTRATION MEMBRANAIRE / SOUS TIRAGE ET

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Montant (€)
Debitmetre Sous tirage ET 1	22/11/2018	Total	3 405
Debitmetre sous tirage ET 2	22/11/2018	Total	1 820
Debitmetre Soutirage ET 3	27/11/2018	Total	1 820
Mesure pression	09/10/2018	Total	2 026
Poire de niveau	09/05/2018	Total	180
Total (€)			9 251

STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON / MATIERES DE VIDANGE / FOSSE DE CONSIGNE MATIERES VIDANGE

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Montant (€)
Poire fosse consigne	09/05/2018	Total	716
Total (€)			716

STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON / POSTE REPRISE INTERMEDIAIRE

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Montant (€)
Debitmetre reprises intermediaires	13/11/2018	Total	3 640
Poire reprise intermediaire	08/10/2018	Total	716
Sonde piezo reprises intermediaires	09/05/2018	Total	504
Total (€)			4 860

Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2018 au titre du Programme

CROZON (Assainissement)

Montant réalisé pour
l'année (€)

38 788

STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON / PRETRAITEMENT / TAMISEURS

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Montant (€)
Conductimetre	09/05/2018	Total	1 494
Total (€)			1 494

STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON / TRAITEMENT BIOLOGIQUE / DEPHOSPHATATION

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Montant (€)
Mesure niveau cuve	15/10/2018	Total	358
Pompe doseuse FeCl3 n°1	17/05/2018	Total	1 350
Pompe doseuse FeCl3 n°2	18/05/2018	Total	1 350
Total (€)			3 058



Bilan financier du Programme

CROZON (Assainissement)

DOTATIONS ET AVENANTS NON ACTUALISES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Dotation (€)	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973				383 676

COEFFICIENTS D' ACTUALISATION	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Coefficient de la dotation	1,00000	1,02488	1,07324	1,09789	1,11980	1,12780	1,13441	1,13441	1,17421
Coefficient de report de solde	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000

RENOUVELLEMENT REALISE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Dotation actualisée (€)	31 973	32 768	34 315	35 103	35 803	36 059	36 271	36 271	37 543							316 106
Report de solde actualisé (€)		-80 038	-65 748	-54 590	-53 390	-42 446	-44 161	-20 896	-40 261							
Renouvelé annexé au contrat																
Renouvellement Total	112 011	18 479	23 156	33 903	24 860	37 774	13 005	55 636	38 788							357 612
Autre renouvellement																
Renouvellement Total																
Grosses réparations																
Autre renouvellement sur devis																
Renouvellement Total																
Grosses réparations																
Total renouvellement (€)	112 011	18 479	23 156	33 903	24 860	37 774	13 005	55 636	38 788							357 612
Participation ou Engagement (€)																
Solde (€)	-80 038	-65 748	-54 590	-53 390	-42 446	-44 161	-20 896	-40 261	-41 506							

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.



La garantie pour la continuité de service

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Participation (€)	2018

Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2018 au titre de la Garantie

CROZON (Assainissement)

PR de L'Etang Cne LE FRET

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement
Demarreur pompe N°1	15/11/2018	Total
Demarreur pompe N°2	15/11/2018	Total

PR de Toul An Trez Cne CROZON

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement
Pompe n°1	23/02/2018	Total



Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2018 au titre de la Garantie

CROZON (Assainissement)

STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON / EAU INDUSTRIELLE

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement
Pompe 2	06/01/2018	Total

STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON / FILTRATION MEMBRANAIRE / MEMBRANAIRES

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement
Vanne relaxation étage haut réacteur 1	07/05/2018	Total

STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON / PRETRAITEMENT / TAMISEURS

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement
Tamiseur 1	17/10/2018	Total
Tamiseur 2	17/10/2018	Total
Tamiseur 3	12/12/2018	Total

STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON / TRAITEMENT BIOLOGIQUE / BASSIN AERATION INTERIEUR

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement
Motoréducteur pont brosse N°1	26/06/2018	Total

STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON / TRAITEMENT DES BOUES / CENTRIFUGEUSE

Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2018 au titre de la Garantie

CROZON (Assainissement)

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement
Centrifugeuse : Remplacement Electrofrein avec SECOFRAN + SECONTROL	23/10/2018	Grosses reparations

ANNEXES COMPLÉMENTAIRES

ASSURANCES

Attestation Dommages aux Biens



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES dont le siège social est situé - 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex09, certifions par la présente que la Société :

**SAUR SAS –
11 Chemin de Bretagne –
CS 40082 –
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex.**

agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra et notamment pour le compte de ses filiales, est assurée par le contrat Tous Risques Sauf N°127 100 212.

Les garanties s'exercent notamment pour le compte de la société désignée ci-après, laquelle a la qualité d'assuré :

**SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne- CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex**

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

La présente attestation d'assurance, valable du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 inclus, sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère

Fait à Paris, le 22 MARS 2018

MMA IARD
Siège social : 14 Bd Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS Cedex 09
RCS Le Mans 440 048 882
Entreprise régie par le Code des Assurances

MMA IARD Assurances Mutuelles Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882
Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le Code des Assurances



Responsabilité civile



Allianz Global Corporate & Specialty SE

Attestation d'Assurance

Nous, soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE, Succursale en France**, situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, certifions par la présente que la Société :

SAUR SAS
11, Chemin de Bretagne
CS 40082
94442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

est assurée auprès de notre compagnie par les polices n°**FRL00042918** & n°**FRL00043018** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités en raison de dommages causés à des tiers.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION / AVANT RECEPTION / EN COURS DE TRAVAUX

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus pour la période de garantie 30.000.000 euros
dont :

Dommages immatériels non consécutifs pour la période de garantie..... 15.000.000 euros

RESPONSABILITE CIVILE APRES TRAVAUX / APRES RECEPTION / APRES LIVRAISON

Tous dommages corporels, matériels et immatériels pour la période de garantie 30.000.000 euros
dont :

Dommages immatériels non consécutifs pour la période de garantie..... 15.000.000 euros

Cette attestation est valable du 01/04/2018 au 31/03/2019 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris la Défense, le 29 mars 2018
Pour la Compagnie



Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre

Siège social :
Königsplatz 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne Immatriculée en Allemagne sous le N°HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Grauhofendorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com





Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (batiment)



ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI Iard, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, atteste que :

**STE SAUR SAS
11, CHEMIN DE BRETAGNE
CS40082
92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX
SIREN 339.379.984**

est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° **AP392620** pour la période de validité du **01/01/2019 au 31/12/2019** couvrant les activités professionnelles suivantes :

ENTREPRISE GÉNÉRALE

Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

TERRASSEMENT

Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)

Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.

Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

CONTRACTANT GENERAL

Réalisation d'une opération de construction portant sur la maîtrise d'œuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.

Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :

Voiries Réseaux Divers:

- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

Ouvrages d'hygiène publique :

- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

1. PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026





- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.
- aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
 - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P¹ ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P²,
 - pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
 - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P³,
 - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
 - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(¹) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

(²) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

(³) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026





2. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code. La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires. Elle est gérée en capitalisation.	○ En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.
	○ Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.
	○ En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
Durée et maintien de la garantie	
La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.





3. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.	6.000.000 € par sinistre
Durée et maintien de la garantie	
Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	

Fait à PARIS le 28/12/2018

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations
Generali Iard

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



Attestation Tous risques chantiers

Generali IARD

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police AH 116929 _ Attestation



Assuré :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne – CS40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° AH 116929

Période de validité :	du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2019
Fonctionnement de la garantie :	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1 ^{er} avril 2018, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : - le coût estimé est inférieur à 30 000 000 euros. - la durée des travaux est inférieure à 36 mois Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
Biens Assurés :	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
Etendue de la garantie :	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
Territorialité :	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, hors Etats-Unis d'Amérique, Canada et Australie.

La présente attestation est valable pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager GENERALI IARD au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 27 mars 2018

Generali IARD
GENERALI IARD

SA au capital de 94 630 300 Euros
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège Social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
RCS PARIS B 552 062 663

Generali IARD

Société anonyme au capital de 94 630 300 euros
Entreprise régie par le Code des assurances – 552 062 663 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75456 Paris cedex 09
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurance sous le numéro 026





17.

LE GLOSSAIRE



Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Autosurveillance : Elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer

Bilan journalier : Il concrétise l'efficacité de traitement d'une installation à partir d'échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation sur 24 heures proportionnellement au débit. Certains paramètres sont analysés et comparés (concentrations et/ou rendement d'élimination) aux performances que doit satisfaire l'installation.

Bilan annuel : Il concrétise l'efficacité de traitement de l'installation sur l'année à partir des échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation au cours de l'année. La conformité de certains paramètres est évaluée à partir des bilans journaliers en tenant compte d'une tolérance définie dans la réglementation. Pour d'autres paramètres, l'évaluation de la conformité s'effectue après avoir calculé la moyenne des mesures réalisées. Au final, la conformité de l'installation sur l'année est évaluée par l'exploitant, paramètre par paramètre, puis pour la globalité de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation à partir des données transmises par l'exploitant.

Branchements : Canalisations distinctes d'eaux usées et d'eaux pluviales aboutissant au réseau public d'assainissement collectif et partant des regards de branchement ou boîtes de branchements placés en limite de propriété et sur lesquels viennent se raccorder les installations intérieures de l'utilisateur.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Contrat-abonné : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle officiel : Il correspond aux contrôles inopinés pratiqués par un organisme tel que la police de l'eau.

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Equivalent Habitant (Eq. Hab.) : Unité de pollution correspondant à celle d'un habitant en une journée.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégué prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Taux d'eaux parasites : Il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée, par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.



Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. **Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.**

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Déléataire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Déléataire, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Déléataire (bureaux) entièrement dédié au service.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Déléataire dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Déléataire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Réseau de collecte des eaux usées : Ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous-pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte intérieur : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).



18.

LES NOUVEAUX
TEXTES
REGLEMENTAIRES



15.4 LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES ASSAINISSEMENT

Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2018 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.

Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

GESTION DE LA RESSOURCE

➤ **Décret n°2018-901 du 22 octobre 2018 modifiant la procédure de sortie du statut de déchet**

Ce décret supprime la commission consultative sur le statut de déchet, dont l'avis était requis pour l'établissement des arrêtés ministériels de sortie du statut de déchet. Cette suppression permet ainsi de simplifier la procédure administrative associée, considérée trop complexe par l'ensemble des acteurs. Elle ne nuira en rien à la qualité de la consultation sur les projets d'arrêtés, qui continuera d'associer l'ensemble des parties prenantes et le public. Elle s'inscrit également pleinement dans l'application des dispositions prévues par la feuille de route sur l'économie circulaire qui mentionne explicitement cette modification réglementaire.

AUTORISATIONS

➤ **Décret n°2018-797 du 18 septembre 2018 relatif au dossier de demande d'autorisation environnementale**

Ce décret n°2018-797 du 18 septembre 2018 précise la liste des pièces à fournir à l'appui d'une demande d'autorisation environnementale portant sur une installation relevant de la nomenclature des installations classées ou relevant de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux ou activités au titre de la loi sur l'eau.

➤ **Décret n° 2018-900 du 22 octobre 2018 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement**

Ce décret introduit ou étend le régime de l'enregistrement pour plusieurs rubriques de la nomenclature. Il exclut un certain nombre d'activités ou sous-activités dès lors qu'une autre réglementation au moins équivalente s'applique par ailleurs. Il supprime certains seuils d'autorisation au profit du régime de l'enregistrement. Le décret corrige également quelques erreurs de rédaction de la nomenclature des installations classées. Enfin il permet de réglementer, par des prescriptions générales, les stations-service distribuant de l'hydrogène, afin que le développement de cette énergie ne soit pas entravé par une maîtrise insuffisante des risques.



EXPLOITATION DES OUVRAGES

➤ **Décret n° 2018-437 du 4 juin 2018 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants**

Le texte modifie les règles de prévention des risques pour la santé et la sécurité dus aux rayonnements ionisants d'origine naturelle ou artificielle applicables aux travailleurs pour assurer la transposition au niveau réglementaire des dispositions relatives à la protection des travailleurs de la directive 2013/59/Euratom du Conseil du 5 décembre 2013 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants, ainsi que pour l'application des dispositions de l'ordonnance 2016-128 du 10 février 2016 portant diverses dispositions en matière nucléaire. Il permet de mieux intégrer le risque radiologique dans la démarche générale de prévention des risques professionnels, notamment en ce qui concerne l'organisation de la radioprotection et les modalités de réalisation des vérifications à caractère technique des lieux et équipements de travail. Cette approche globale, qui vise à une meilleure maîtrise des risques et de la prévention des incidents et accidents, contribue à optimiser les moyens mis en œuvre par l'employeur.

➤ **Arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français**

Le texte fixe la répartition des communes entre les trois zones à potentiel radon définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique, sur lesquelles des mesures d'information, d'évaluation ou de mesurage et des mesures de prévention de l'exposition au radon prévues aux articles L. 1333-22 du code de la santé publique, L. 125-5 du code de l'environnement et L. 4451-1 du code du travail sont mises en œuvre par les publics concernés.

➤ **Décret n°2018-899 du 22 octobre 2018 relatif à la sécurité des travaux effectués à proximité des ouvrages de transport et de distribution**

Le décret prévoit la possibilité pour les exploitants de réseaux de disposer d'un délai supplémentaire de 15 jours (jours fériés non-compris) pour apporter la réponse aux déclarations de travaux lorsque ceux-ci réalisent des opérations de localisation dans la zone de travaux afin de respecter les critères de précisions requis. Il précise par ailleurs, les modalités de réalisation des investigations complémentaires menées par les responsables de projet lorsque les informations fournies par les exploitants de réseaux ne respectent pas les critères de précisions requis. Ces investigations sont alors à la charge des exploitants.



GESTION DU SERVICE

➤ **LOI n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles**

Elle adapte la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978 au "paquet européen de protection des données". Ce paquet comprend le règlement général sur la protection des données (RGPD), un règlement du 27 avril 2016 directement applicable dans tous les pays européens au 25 mai 2018 ainsi qu'une directive datée du même jour sur les fichiers en matière pénale, dite directive "police"

➤ **Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel**

Cette ordonnance a principalement pour objectif de mettre en conformité la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 Informatique et Libertés par rapport au RGPD ainsi que toute législation applicable en matière de données à caractère personnel.

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

➤ **Note d'information du 23 avril 2018 du Ministère de l'intérieur et du Ministère de la transition écologique et solidaire relative aux modalités d'exercice de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations par les collectivités territoriales et leurs groupements)**

Suite à la publication de la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), cette note vise à exposer la nature et la portée des évolutions introduites par le législateur afin de faciliter la mise en oeuvre de cette compétence, devenue obligatoire pour l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, depuis le 1er janvier 2018.

➤ **LOI n° 2018-670 du 30 juillet 2018 relative à la protection du secret des affaires**

Transposant la directive européenne du 8 juin 2016, cette loi vise principalement à protéger le savoir-faire et les informations commerciales des entreprises.

L'article L151-1 du Code de commerce rend désormais illégale l'obtention, l'utilisation ou la divulgation d'une information qui n'est pas « connue ou aisément accessible » à des personnes extérieures à l'entreprise, qui « revêt une valeur commerciale » en raison de son caractère secret et qui « fait l'objet de la part de son détenteur légitime de mesures de protection raisonnables ». Si ces conditions sont réunies, l'entreprise peut demander à la justice de faire cesser l'atteinte au secret des affaires et réclamer une réparation financière de la part de celui qui l'a violé.

La loi prévoit toutefois que le secret des affaires ne peut faire obstacle à la divulgation, par une personne de bonne foi, d'un acte répréhensible ou d'une activité illégale dans le but de protéger l'intérêt public général.

Une nouvelle directive européenne devrait intervenir pour préciser la notion de lanceur d'alerte.





➤ **LOI n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes**

La loi assouplit les dispositions de la loi NOTRe sur le transfert des compétences "eau" et "assainissement" aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération. La loi NOTRe prévoit ce transfert obligatoire au 1er janvier 2020.

La loi permet aux communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la loi, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, de s'opposer au transfert de ces compétences, dès lors que 25% d'entre elles, représentant au moins 20% de la population, s'expriment en ce sens. Ce transfert sera alors repoussé de 2020 à 2026.

Si après le 1er janvier 2020, une communauté de communes n'exerce pas les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement, son organe délibérant pourra également à tout moment se prononcer par un vote sur l'exercice de plein droit de ces compétences par la communauté. Les communes membres pourront s'opposer à cette délibération dans un délai de trois mois en faisant jouer la minorité de blocage.

➤ **Instruction en date du 28 août 2018 du Ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, et de la Ministre placée auprès de lui, Jacqueline Gourault,**

Elle délivre aux préfets un mode d'emploi sur les évolutions apportées par la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération

➤ **Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique**

Les parties législative et réglementaire du code de la commande publique ont été publiées. La publication du code de la commande publique est l'aboutissement d'un chantier de 24 mois mené, par la direction des affaires juridiques des ministères économiques et financiers, de manière collaborative avec l'ensemble des acteurs de la commande publique, aussi bien privés que publics.

Comprenant 1747 articles, le code de la commande publique regroupe l'ensemble des règles applicables aux contrats de la commande publique. Il intègre notamment les dispositions relatives à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, à la sous-traitance et aux délais de paiement. Il entrera en vigueur le 1er avril 2019 afin de laisser le temps aux acteurs, acheteurs, autorités concédantes et entreprises, de s'approprier ce nouvel outil.